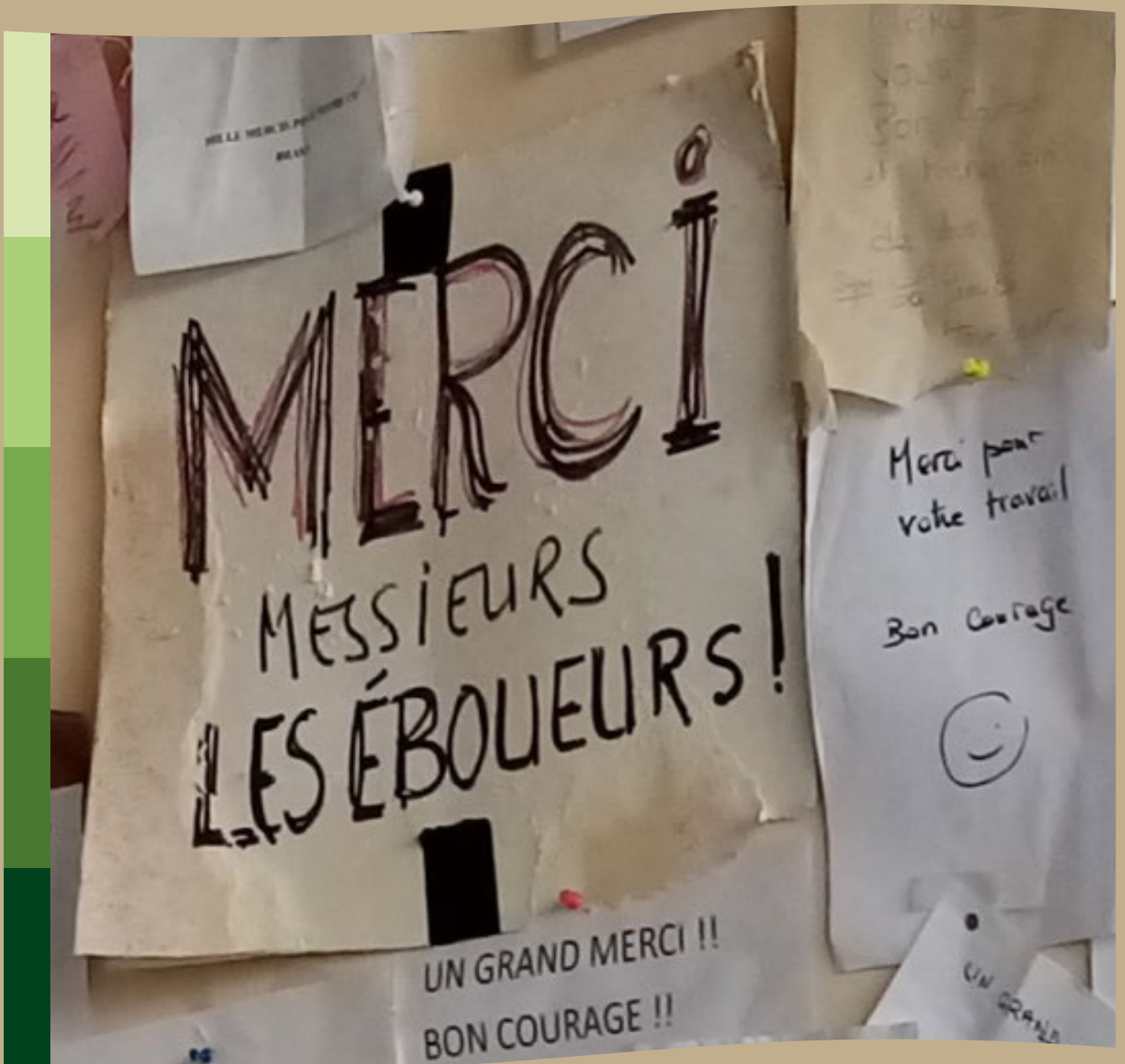


Rapport annuel 2020

sur le prix & la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets



www.orleans-metropole.fr

   #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE


SOMMAIRE

1 - LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	3
1. ORLÉANS MÉTROPOLÉ ET LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	4
2. LES INDICATEURS ET LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE	8
3. LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2020	16
4. PERSPECTIVES	18
2 - LA PRÉVENTION ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES	19
1. LES ACTIONS EN 2020	20
3 - LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS	23
1. LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS	24
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS	26
4 - VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	31
1. LES FILIÈRES DE VALORISATION	32
2. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES	33
3. LES DÉCHETTERIES ET LES VÉGÉ'TRI	40
4. LES DÉCHETS PROFESSIONNELS ET LES DÉCHETS MUNICIPAUX	44
5 - L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER	46
1. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION	47
2. LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉS ÉLARGIES DES PRODUCTEURS (REP)	49
3. LES DÉPENSES / RECETTES ET LE FINANCEMENT DU SERVICE	49
4. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE - LES COÛTS 2019	52
GLOSSAIRE	55

1

ORLÉANS MÉTROPOLE

*La compétence prévention
& gestion des déchets*



I. ORLÉANS MÉTROPOLE & LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

1.1. Le contexte intercommunal



Depuis 1964, l'historique intercommunal est marqué par les principales étapes suivantes :

1964

Création du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de l'agglomération orléanaise pour l'élimination des ordures ménagères dans les 12 communes membres.

1998

Création de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO) qui regroupe 20 communes puis 22 communes

**1^{er} janvier
2002**

Passage de la Communauté de Communes en communauté d'agglomération, appelée "Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire" ou "l'Agglo".

**1^{er} janvier
2017**

Transformation en Communauté Urbaine qui permettra d'exercer des compétences plus importantes.

**1^{er} mai
2017**

Passage de la communauté urbaine en Métropole dénommée depuis "Orléans Métropole".

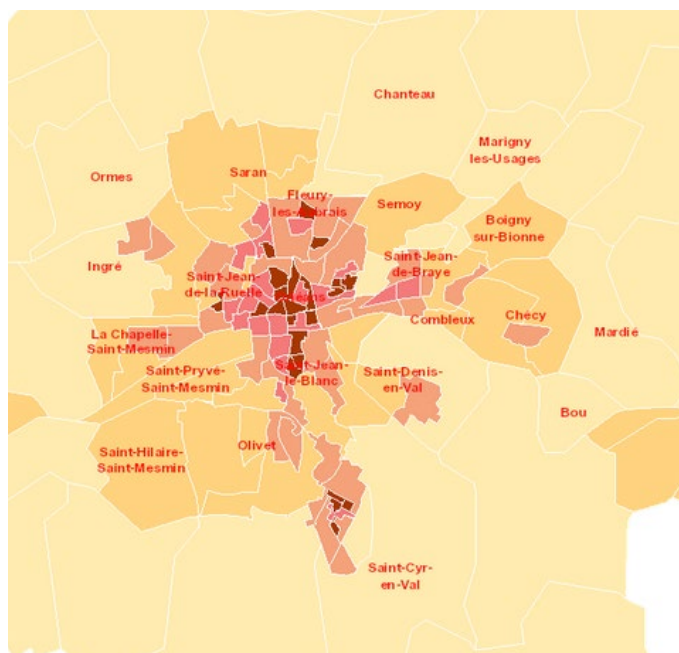
Depuis juillet 2020, deux vice-président(e)s interviennent sur la compétence prévention et gestion des déchets, Madame Vanessa SLIMANI en charge de la prévention, l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire et Monsieur Thierry COUSIN en charge de la gestion des déchets.

1.2. Le territoire

Les 22 communes de la Métropole rassemblent **287 019 habitants** (INSEE population municipale sans double compte au 01/01/2021), soit **0.3 % d'augmentation** par rapport à 2019.

La densité de population varie de 51 à 4246 habitants par km² selon les communes (INSEE 2017), certains quartiers étant encore moins ou plus denses.

Orléans Métropole assure au quotidien la gestion des déchets en tenant compte des typologies d'habitats (zones pavillonnaires, habitats collectifs, centre-ville, centre historique) et des besoins de ses habitants.



Carte des densités de population

1.3. Les missions

Orléans métropole est chargée d'assurer le **service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** dont les missions sont les suivantes :

- La prévention des déchets : un sujet transversal, au croisement de multiples compétences (Economie, environnement, commande publique...), qui regroupe :
 - La réduction à la source qui vise à moins extraire de matières premières, moins fabriquer, moins transporter et moins distribuer,
 - L'adoption de gestes d'achat conduisant à une consommation responsable,
 - Le détournement par la réutilisation et le réemploi des objets.
- La collecte des déchets recyclables, des déchets résiduels et autres déchets occasionnels et /ou volumineux,
- Le tri et la valorisation des déchets,
- La gestion des équipements : 6 déchetteries, 4 végétri, l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Saran,
- L'information et la communication sur la prévention et le tri des déchets.

Ce service public s'adresse aux usagers suivants :


- Les habitants du territoire,
- Les professionnels pour la fraction de leurs déchets assimilables aux déchets ménagers et dans les quantités fixées par le règlement du service public,
- Les établissements publics.


En parallèle, Orléans Métropole assure le traitement des déchets des services techniques des communes.


1.4. Les équipements d'Orléans Métropole

Orléans Métropole dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

 **6 déchetteries** réceptionnent les objets encombrants et autres déchets spécifiques (déchets dangereux, gravats, cartons...).

 **4 végétri** mises à disposition des usagers, plateformes dédiées aux apports de végétaux.

 **L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)** permet l'incinération des déchets ménagers résiduels et la valorisation énergétique. Un centre de tri permet la séparation des déchets sélectifs (hors verre et carton) par matière avant leur recyclage.

 **Une plateforme de maturation des mâchefers** (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet leur valorisation.

 **Base d'exploitation nord** - rue Marcel Lerouge à Saran.

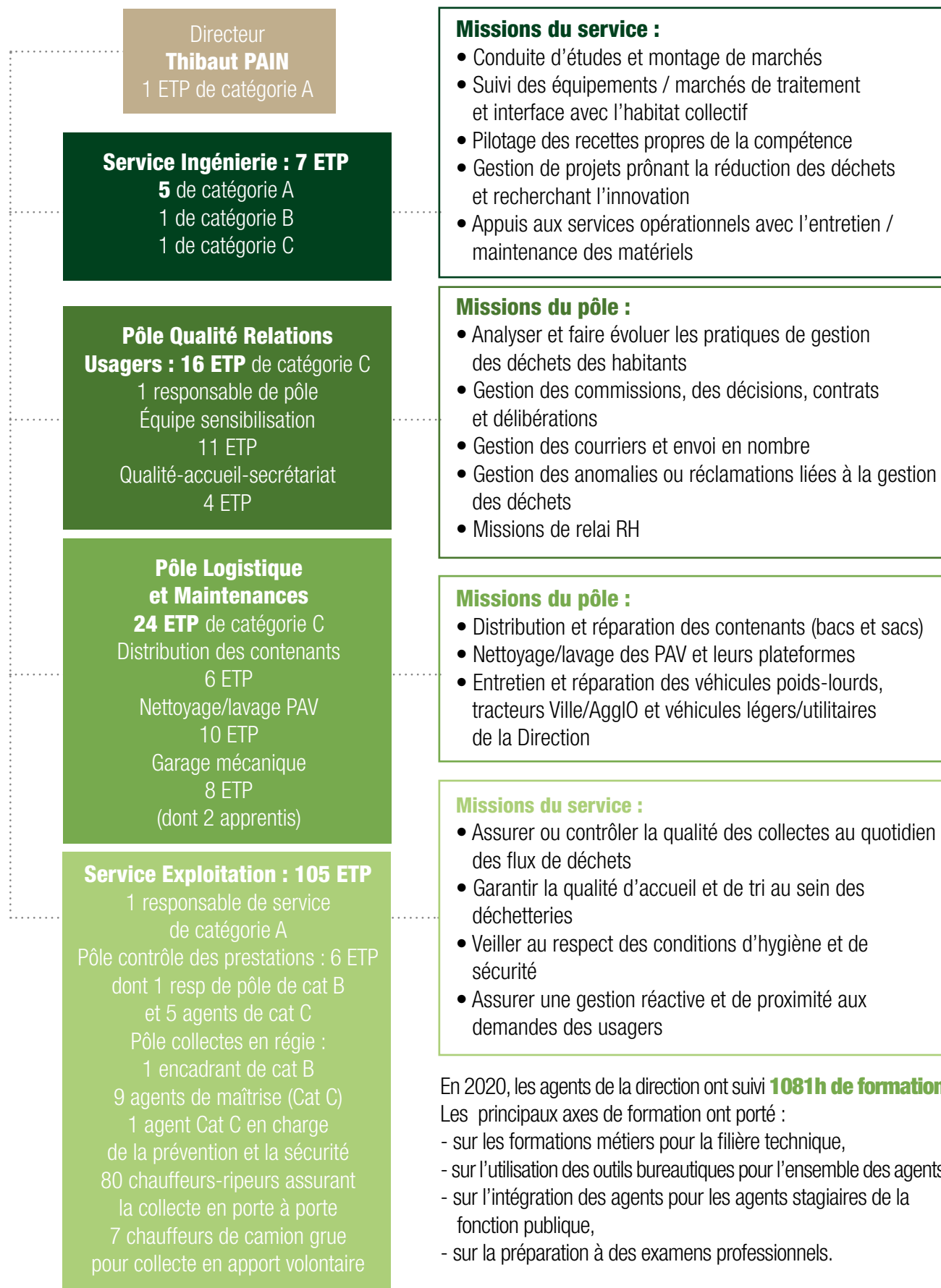
Base d'exploitation sud - Direction Gestion des Déchets rue Hatton à Orléans.

 **Filière réemploi** Des espaces permettant de donner une deuxième vie aux objets.



1.5. Les acteurs de la gestion des déchets

En 2020, la Direction Gestion des Déchets comprenait 153 agents permanents (**143 agents de catégorie C**, **3 agents de catégorie B** et **7 agents de catégorie A**) répartis de la manière suivante :



1.6. Le contexte réglementaire et les objectifs

La compétence Prévention et Gestion des Déchets s'inscrit dans un contexte réglementaire national notamment fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ainsi que par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Extrait des objectifs réglementaires

	LTECV 2015	Loi AGEC 2020	Plan régional
Recyclage matière et organique des déchets non dangereux	65 % en 2025		65 % en 2025 76 % en 2031
Réduction de la production de déchets ménagers et assimilés	- 10 % entre 2010 et 2020	- 15 % entre 2010 et 2030	- 10 % en 2020 - 15 % en 2025
Réemploi des déchets ménagers		5% d'ici 2030	
Valorisation énergétique des déchets non recyclables		70 % en 2025	
Tri à la source biodéchets / Réduction quantités biodéchets résiduels		100 % de tri à la source en 2024	50 % en 2025 80 % en 2028 de réduction des quantités de biodéchets résiduels

La prévention permet d'économiser des ressources dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, économie basée sur 3 domaines et 7 piliers.



Les principaux objectifs d'Orléans Métropole en matière de gestion des déchets sont les suivants :

- Réduire et éviter la production de déchets, développer l'économie circulaire,
- Informer / Sensibiliser les habitants sur la prévention et la gestion des déchets,
- Améliorer, sécuriser et optimiser la pré-collecte et la collecte,
- Augmenter la valorisation matière et la valorisation énergétique,
- Améliorer le service aux usagers,
- Maintenir les équipements et assurer leurs évolutions,
- Respecter la réglementation.

II. LES INDICATEURS & LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2.1. Les flux collectés



Les déchets ménagers résiduels (DMr) : le terme "résiduels" signifie que ces déchets constituent la résultante après extraction des fractions valorisables de déchets. La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte mais des équipements enterrés sont également installés depuis 2008.



Les déchets recyclables (ou multimatériaux) : ils correspondent aux emballages plastiques, emballages métalliques et cartonnettes, aux journaux/revues/magazines en mélange. La collecte multimatériaux a été mise en place en septembre 2006 sur la commune d'Orléans et depuis octobre 2010 sur les autres communes. Avant cette date, le reste du territoire était desservi en flux corps creux/corps plats.



Le verre : il s'agit du premier matériau en tonnage collecté sélectivement, en points d'apport volontaire. Six communes étaient collectées en porte-à-porte (12,7 % de la population métropolitaine) avant le 23 mai 2016, les 16 autres communes en apport volontaire. Depuis la réorganisation, la totalité des communes sont collectées en apport volontaire.



Les objets encombrants : ce sont des déchets ménagers volumineux - mais ne dépassant pas 1m³ - ne pouvant être collectés comme les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés). Jusqu'en 2020, Orléans Métropole proposait également, pour l'ensemble des communes, une collecte des objets encombrants au porte-à-porte, au moins une fois par an.



Les végétaux : la collecte, effectuée 1 fois tous les 15 jours d'avril à novembre, se fait en porte-à-porte sur les 22 communes de la métropole depuis début 2014 et concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite.



Les textiles - vêtements et chaussures : la collecte se fait en apport volontaire, les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié localement par un atelier situé à Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire Le Tremplin.



Les autres flux : les déchets verts, gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries.



Les déchets à valoriser : ce sont les déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de quelques pourcents, inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés. Ces déchets sont issus des déchetteries et des services municipaux.

2.2 Les tonnages globaux

Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- Les déchets ménagers générés par les usagers particuliers et les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les usagers professionnels.
- Les déchets issus des services techniques des communes ou des pôles territoriaux (pris en charge par Orléans métropole dans le cadre d'un groupement de commande).

Au total, 158 828 tonnes ont été collectées par Orléans Métropole, soit une diminution de 1,7 % par rapport à 2019.

Chiffres clés

145 361

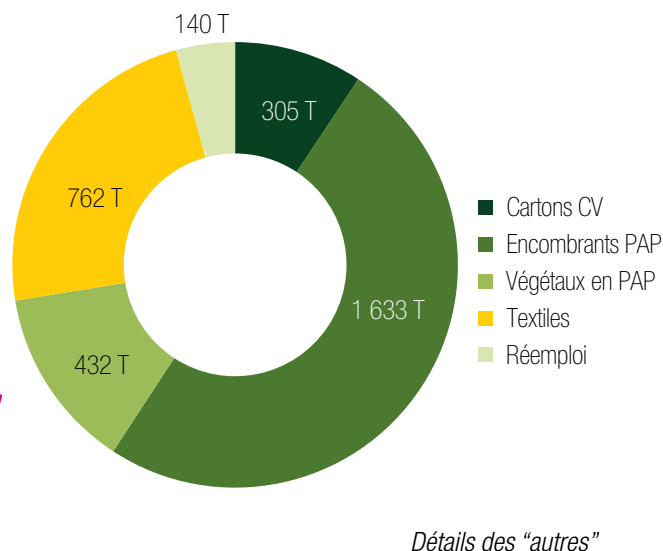
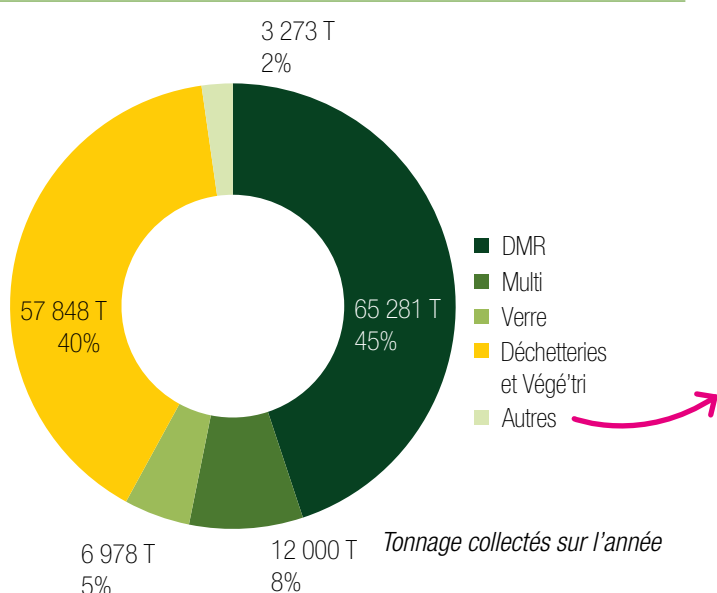
tonnes de déchets ménagers et assimilables (-0,9% / 2019)

13 467

tonnes de déchets municipaux (-10,3% / 2019)

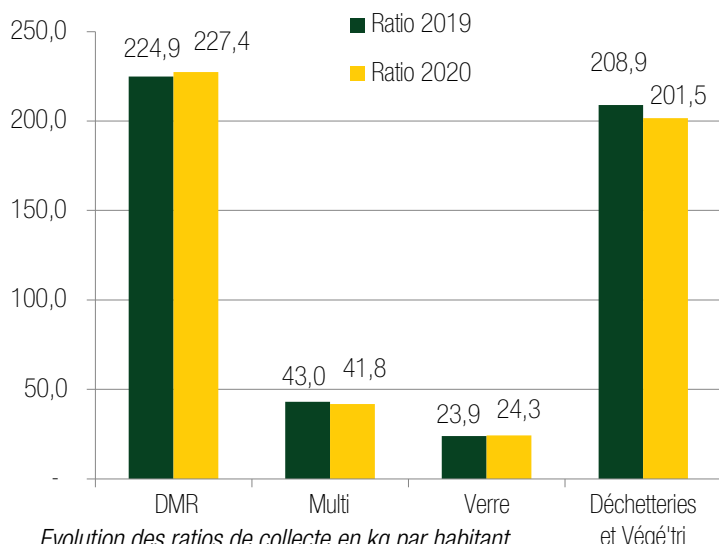
Cette diminution s'explique par une baisse importante (10,3 %) des déchets municipaux et une diminution de 3.3 % des apports en déchetteries / végé'tri.

2.3. La répartition des tonnages



2.4. Evolution des ratios de collecte en kg par habitant et par an entre 2019 et 2020

	TONNAGES		EVOLUTION 2020/2019		KG/HAB/AN		EVOLUTION 2020/2019	
	2019	2020	en %	en tonnes	2019	2020	en %	en kg
Population	289 257	287 019	0,3%					
DMr	64 388	65 281	1,4%	893	224,9	227,4	1,1%	2,5
déchets recyclables	12 305	12 000	-2,5%	-306	43,0	41,8	-2,7%	-1,2
verre	6 837	6 978	2,1%	141	23,9	24,3	1,8%	0,4
cartons du centre-ville d'Orléans	384	305	-20,4%	-78	1,3	1,1	-20,6%	-0,3
encombrants collectés en porte à porte	1 396	1 633	17,0%	237	4,9	5,7	16,7%	0,8
végétaux collectés en porte à porte	523	432	-17,2%	-90	1,8	1,5	-17,5%	-0,3
textiles	869	762	-12,2%	-106	3,0	2,7	-12,5%	-0,4
réemploi	114	122	7,2%	8	0,4	0,4	6,9%	0,0
déchetteries et végé'tri	59 809	57 848	-3,3%	-1 962	208,9	201,5	-3,5%	-7,4
services municipaux	15 012	13 467	-10,3%	-1 545	52,4	46,9	-10,5%	-5,5
TOTAL	161 637	158 829	-1,7%	-2 809	564,7	553,4	-2,0%	-11,3
total hors déchets municipaux	146 625	145 361	-0,9%	-1 264	512,2	506,5	-1,1%	-5,8



Evolution des ratios de collecte en kg par habitant et par an entre 2019 et 2020

Le ratio de collecte des déchets ménagers résiduels est en augmentation de 1,1% en 2020 par rapport à 2019 alors qu'il était en baisse en 2019 par rapport à 2018 (-1,7%).

Le ratio multimatériaux confirme sa tendance à la diminution avec un ratio en baisse de 2,7% par rapport à 2019. La période Covid avec la fermeture du centre de tri a pu envoyer un message démobilisateur également.

Le verre poursuit son augmentation, + 1,8% par rapport à 2019.

Compte-tenu de l'augmentation légère de la population, la diminution du ratio collecté en déchetteries est de 3.5 % (-3.3% en tonnages).

Chiffres clés

227 kg / habitant / an de déchets ménagers résiduels

+ 69 kg / hab /an de déchets recyclables (Verre, multi, textiles)

+ 210 kg déposés en déchetteries, végé'tri ou collectes spécifiques

= 506 kg par habitant et par an (- 1.1 % / 2019)

FOCUS

Ce que représentent

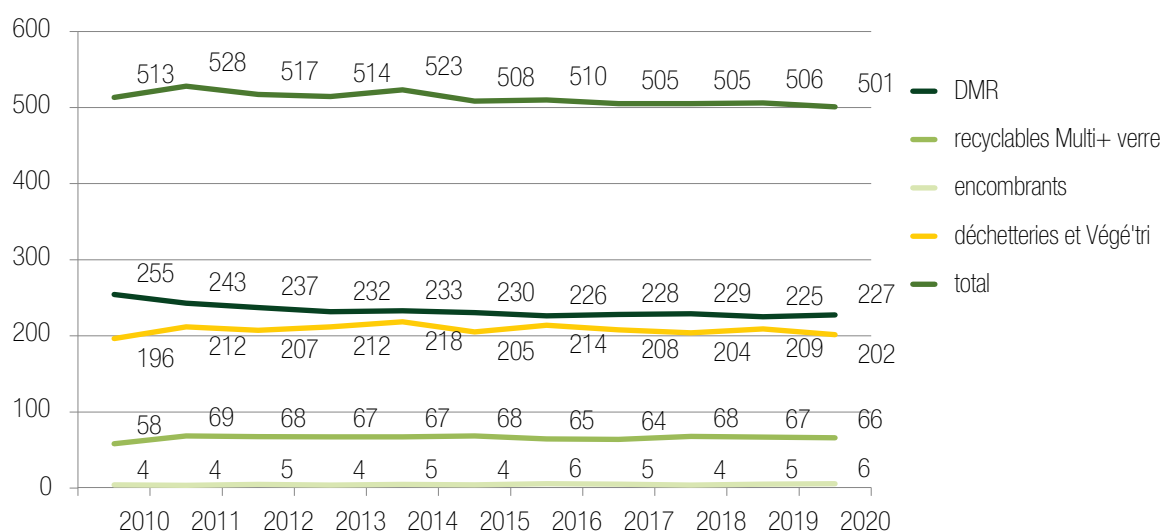
227 kg de DMR par habitant et par an :

1 habitant 1 famille de 4 personnes

50 **30l** **200** **30l**

2.5. Evolution des ratios de déchets ménagers assimilés depuis 2010

(Hors textiles, cartons CV, végétaux PAP)



La production globale de déchets ménagers est relativement stable depuis 6 ans avec une légère diminution en 2020 due à la baisse des tonnages de déchetteries (suite à leur fermeture pendant le confinement COVID-19).

La production de déchets résiduels varie peu depuis 5 années.

Les ratios de collecte sélective sont également stables depuis 10 ans, soit depuis la réorganisation de 2010. Toutefois, les Multimatériaux sont en baisse depuis quelques années, baisse compensée par l'augmentation des ratios de verre.

Pour les déchetteries et végé'tri, les variations sont plus marquées et fonction des conditions météorologiques.

2.6. Comparaison avec les objectifs de réduction

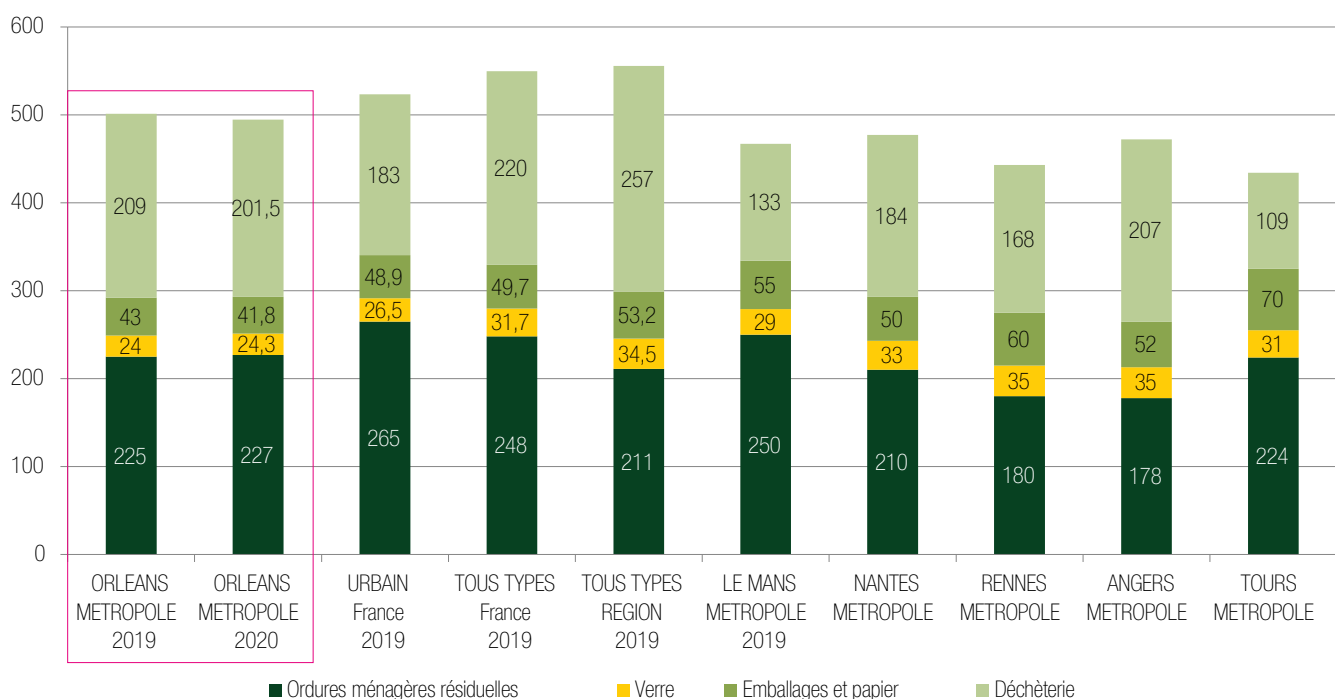


Comparaison de la production et des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés

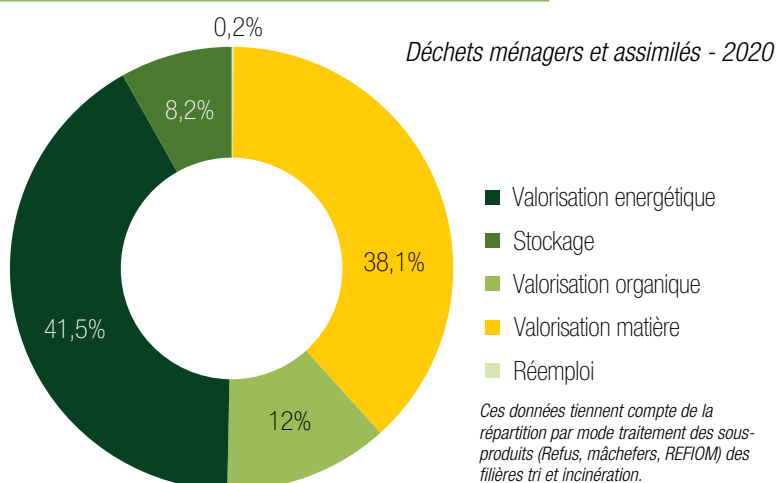
Les objectifs fixés par la réglementation en matière de réduction de la production de déchets ne sont pas atteints (-1,3 % alors que l'objectif était de -10% en 2020 par rapport à 2010). Les actions menées en terme de réduction devront être démultipliées et amplifiées afin d'atteindre les objectifs fixés. La production de déchets est fortement liée aux pratiques de consommation et seul un changement des habitudes d'achat afin de limiter le gaspillage permettra d'atteindre les objectifs fixés. La gestion domestique des biodéchets constitue également un enjeu fort pour atteindre cet objectif.

2.7. Comparaison aux ratios nationaux et autres collectivités

Données issues de la base de données SINOE "(Données hors textiles et déchets verts ou encombrants collectés en porte-à-porte).



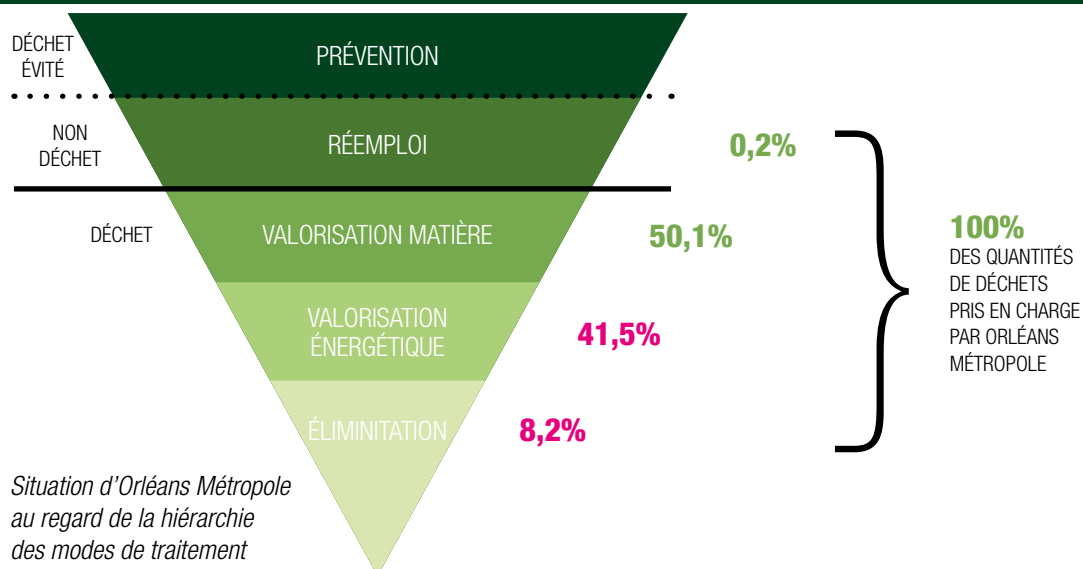
2.8. Les taux de valorisation



Les taux de valorisation matière sont en baisse en 2020 du fait de la pandémie COVID ayant entraîné la fermeture du centre de tri pendant quelques semaines et son fonctionnement en mode dégradé pendant plusieurs mois.

Le taux de valorisation énergétique est également en baisse du fait de détournements importants de déchets destinés à l'incinération vers l'enfouissement. Ces détournements sont dus à une saturation de l'unité de valorisation énergétique et à ses arrêts pour travaux ainsi qu'à la saturation des unités de valorisation voisines.

La réglementation (Loi LTECV) et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets fixent un objectif de taux de valorisation matière et organique de 65 % en 2025 pour les déchets non dangereux. **En 2020, le taux de valorisation matière et organique est de 50,1 % pour Orléans Métropole.**



2.9. La gestion de la qualité

En 2020, la gestion des déchets, service de proximité par excellence des habitants de la Métropole d'Orléans a été encore davantage au cœur de l'action de la collectivité. De plus la pandémie de covid-19 a réellement bousculé les prévisions, le quotidien et les missions habituelles de nos équipes.

Le service info qualité déchets est resté ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, seul l'accueil physique a été fermé le temps du confinement afin de prioriser les équipes sur l'accueil téléphonique, les demandes via internet et le soutien à la distribution de masques.

Début 2020, un nouvel outil permettant d'améliorer le suivi des demandes des usagers a été déployé. Des formulaires en ligne directement dirigés vers les interlocuteurs désignés sont traités dans un applicatif et ont remplacé la gestion par message électronique des demandes. Les appels téléphoniques ainsi que l'accueil physique à la direction gestion des déchets permettent également aux usagers de formuler des réclamations et de se renseigner.

L'objectif du service est de répondre à l'utilisateur dans un délai court notamment pour les réclamations ou demandes d'informations.



Les formulaires en ligne sont disponibles sur le site internet de la collectivité : www.orleans-metropole.fr/dechets

Sur l'année 2020, **5616** demandes ont été enregistrées dans l'outil informatique et **41485** appels sont arrivés à l'accueil téléphonique de la Direction et **73%** des appels ont été traités soit **30840** appels traités soit une moyenne de **185** appels traités par jour.

L'équipe sensibilisation de la direction gestion des déchets est venue renforcer le service accueil pour un équivalent de 150 jours en apportant des réponses aux questions des usagers (jour de collectes, horaires des déchetteries, renseignements sur les déchets verts).

FOCUS

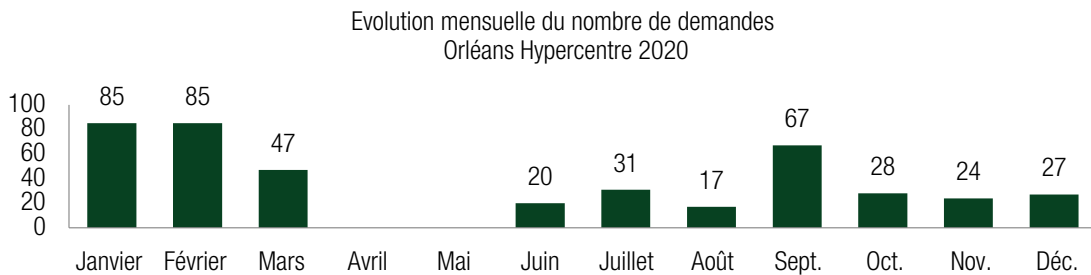
sur les actions de sensibilisation ciblées en centre-ville d'Orléans

Une équipe de 3 conseillers, spécialisée sur le centre-ville d'Orléans, intervient au quotidien dans le but de maintenir une communication continue et d'accompagner les différents services spécifiques liés aux problématiques de stockage, au tourisme et au commerce.

L'équipe a en charge la fourniture d'outils de précollecte adaptés, la sensibilisation aux bonnes pratiques, le maintien des partenariats avec les différents intervenants du centre-ville, l'amélioration des performances de tri et le respect des consignes (jours de collecte, heures de présentation des contenants, informations des nouveaux arrivants...)

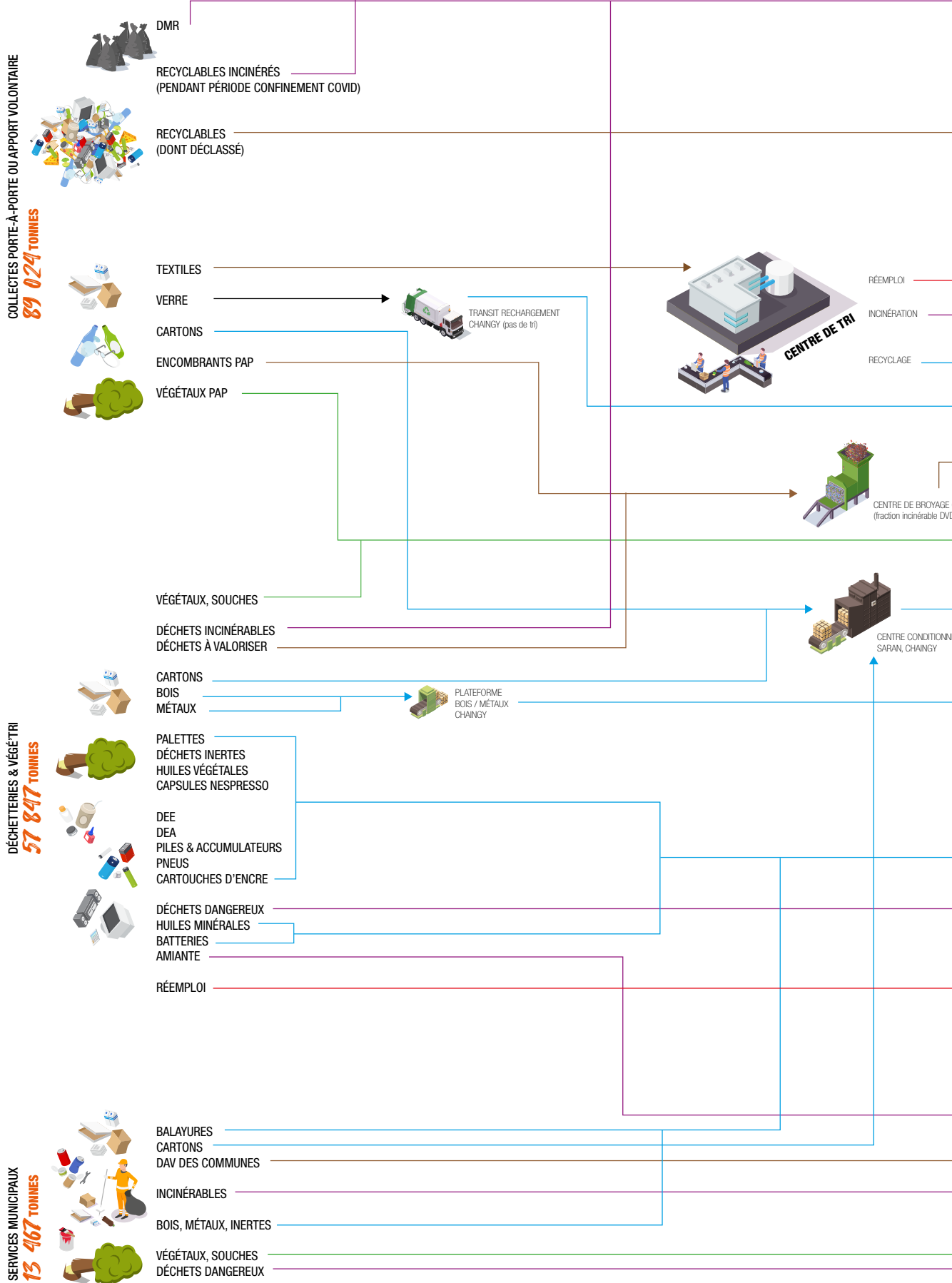
Objectifs :

- Traiter les demandes des particuliers, professionnels et sollicitations des autres services de la Métropole
- Apporter une solution pérenne dans un délai acceptable.

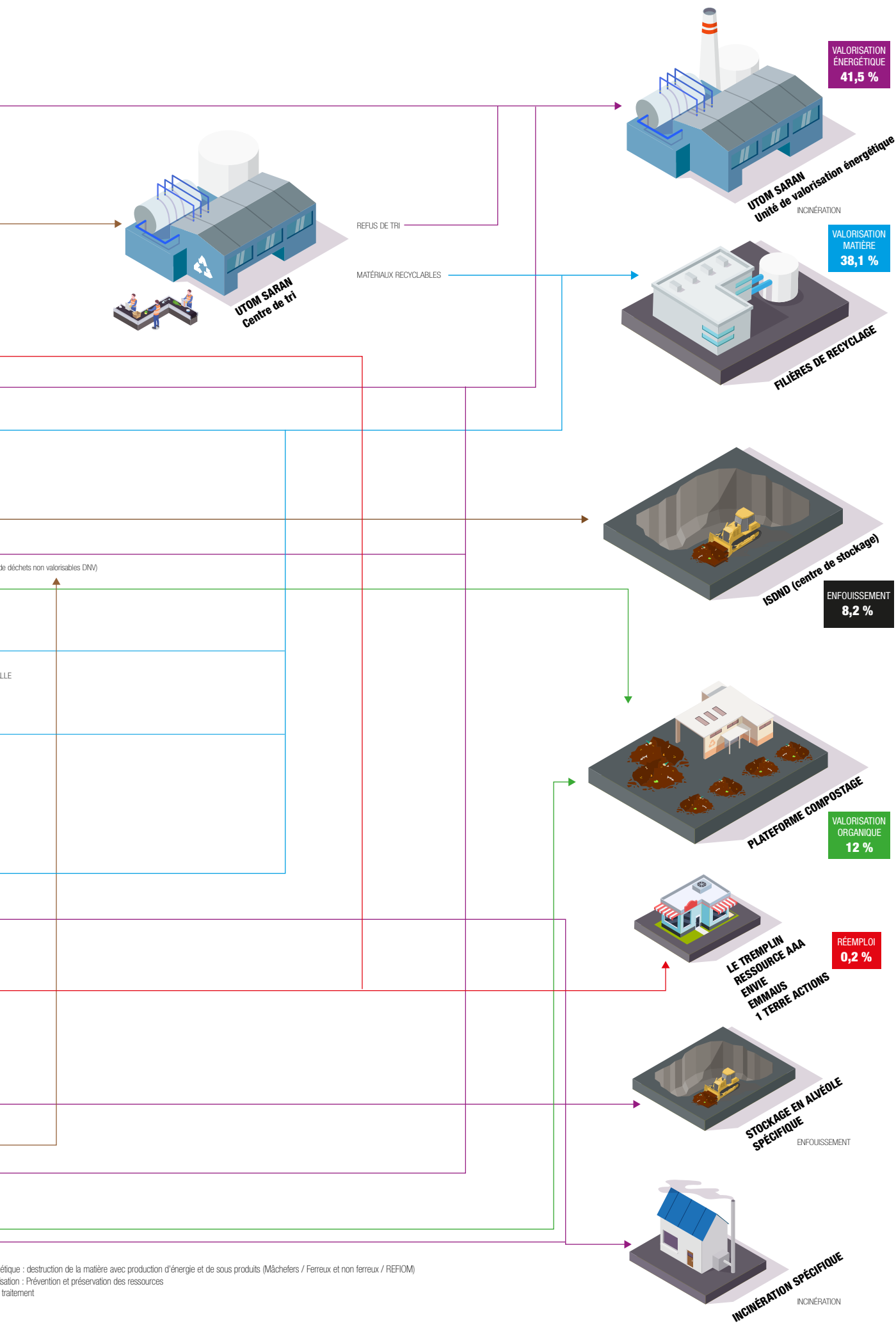


2.10. Synoptique

PRÉVENTION / RÉDUCTION : COMPOSTAGE INDIVIDUEL OU DE PROXIMITÉ, STOP-PUB, ANIMATIONS ANTI-GASPILLAGE



— Valorisation organique : retour à la terre de la matière
 — Valorisation matière : recyclage
 — Stockage ou mise en décharge : perte de matière



Incinération : destruction de la matière avec production d'énergie et de sous produits (Mâchefers / Ferreux et non ferreux / REFIOM)
 Valorisation : Prévention et préservation des ressources
 Traitement

III. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2020

3.1. La pandémie COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, avec des confinements, dé-confinements et couvre-feu successifs qui ont eu un impact sur le comportement des usagers des services, sur les effectifs d'Orléans Métropole et des prestataires ou délégataires.

La gestion des déchets en 2020 a été très fortement impactée par la pandémie de COVID 2019 :

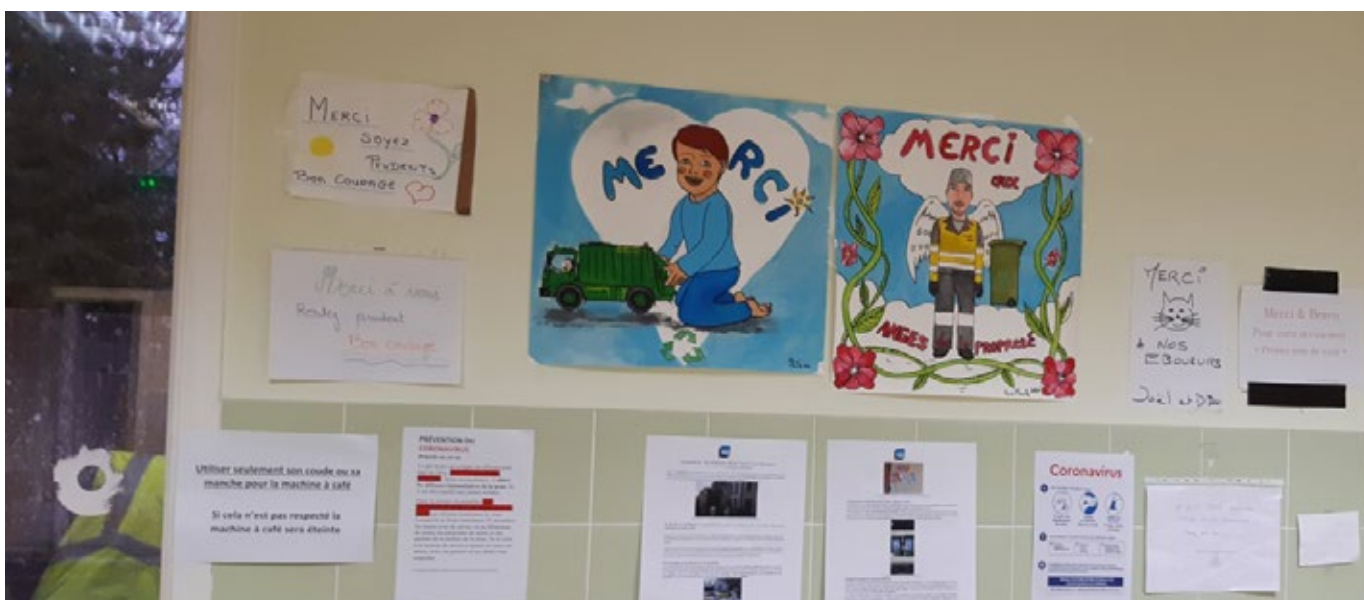
- Fermeture des déchetteries et végétari du 15 mars au 4 mai 2020, puis réouverture progressive en tenant compte des mesures de distanciation à respecter sur les quais.
- Arrêt du centre de tri du 18 mars au 14 avril 2020 puis fonctionnement en mode dégradé.
- Démarrage des collectes de végétaux au 04/05 au lieu du 01/04.
- Annulation des opérations de sensibilisation et report de manifestations (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets),
- Annulation des animations et interventions diverses programmées par l'équipe sensibilisation.

Malgré cette pandémie, l'ensemble des collectes ont été assurées pendant toute l'année 2020 notamment grâce au renfort apporté par les agents d'autres directions d'Orléans Métropole pour faire face aux absences d'agents de la Direction gestion des Déchets.



La direction gestion des déchets a su faire preuve d'adaptabilité et de souplesse afin que les services proposés aux habitants soient maintenus au maximum en fonction des contraintes sanitaires et que les usagers soient informés et accompagnés sur les adaptations particulières dues à cette période particulière.

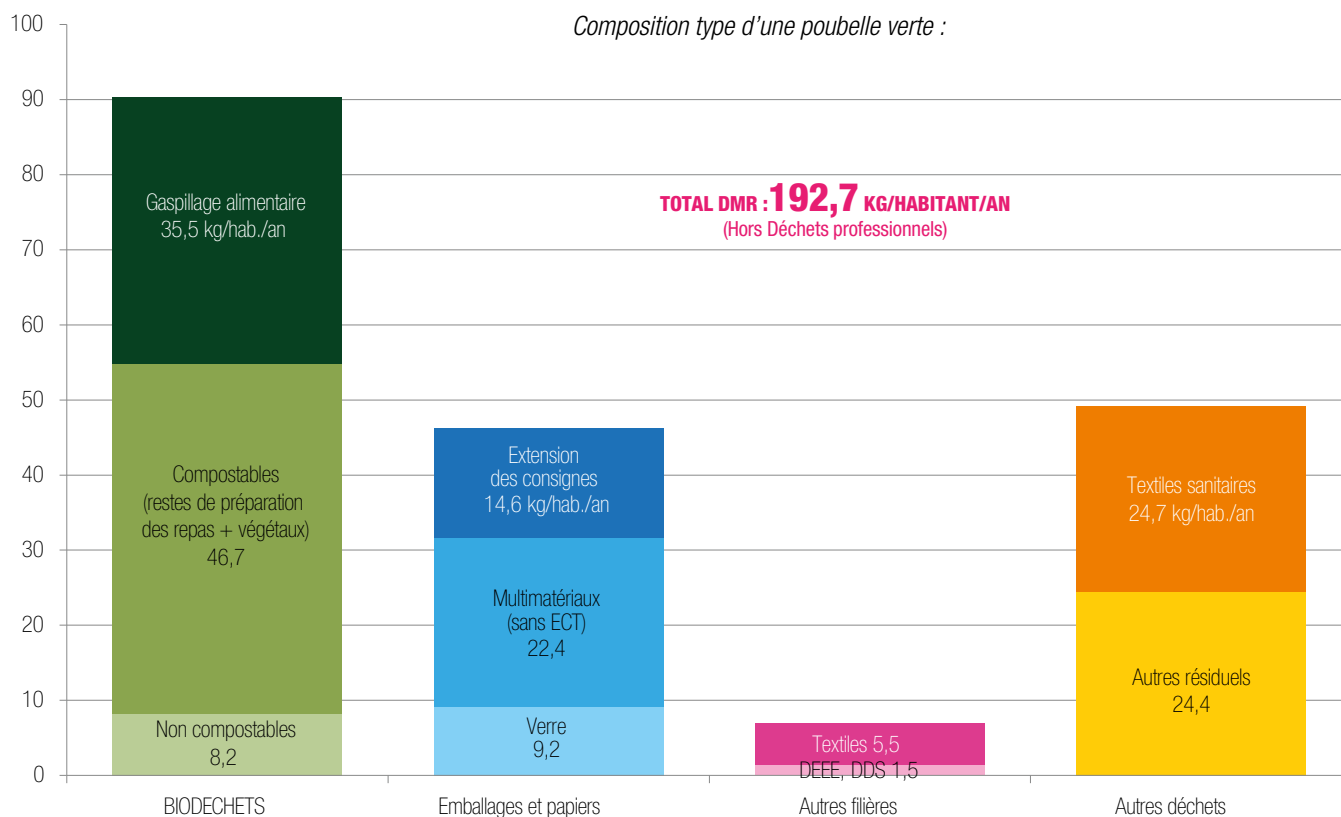
De nombreux habitants ont remercié les agents de collecte pour leur engagement quotidien auprès de la population.



3.2. Campagne de caractérisation des déchets ménagers résiduels

En octobre 2020, une caractérisation (analyse du contenu) des poubelles vertes produites par les ménages d'Orléans Métropole (sur la base d'échantillons représentatifs des différents types d'habitat du territoire) a été réalisée.

Sur la base d'une estimation de présence de 15 % de déchets assimilés (produits par des producteurs autres que les ménages), la part de déchets des ménages prise en compte est 192,7 kg/hab /an.



63 %

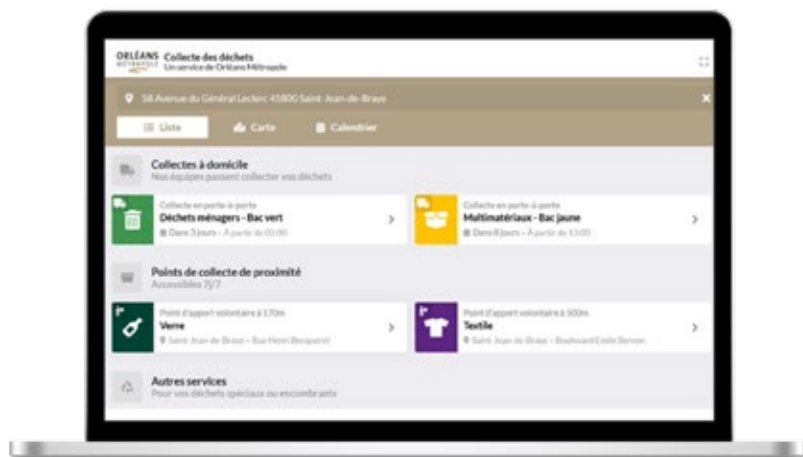
du contenu en poids des poubelles vertes collectées sur Orléans Métropole auprès des ménages auraient pu être évités ou mieux valorisés.

- Le gaspillage alimentaire par une meilleure gestion des achats et des stocks alimentaires,
- Les autres biodéchets par compostage individuel, lombricompostage ou compostage collectif,
- Le verre et les emballages recyclables dans la poubelle jaune (Multimatériaux) ou les colonnes Verre,
- Le textile dans les bornes dédiées,
- Les DEEE, DDS dans les déchetteries.

Il est également envisageable d'utiliser des textiles et changes réutilisables pour remplacer les textiles sanitaires à usage unique.

3.3. Lancement de l'outil numérique : triermondechet.orleans-metropole.fr

Un nouvel outil d'information a été déployé en 2020 : **triermondechet.orleans-metropole.fr**



Cette nouvelle interface permet de trouver rapidement les jours de collecte, les horaires des déchetteries ou la localisation des points de collecte ainsi que toutes les informations pratiques liées à la gestion des déchets. Ce widget (de l'anglais window, fenêtre et de gadget) est une petite application qui s'intègre sur une page web, il permet une grande réactivité et adaptabilité dans la modification des informations, des fonctionnalités indispensables notamment en période de crise.

IV. PERSPECTIVES

- Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Extension des consignes de tri des emballages (Démarrage au 01/02/2021)
- Construction de 2 nouvelles végé'tri en 2021 et 2022
- Construction d'une "déchetterie nouvelle génération" en 2021 pour une ouverture mi-2022
- Lancement d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets
- Elaboration d'un schéma directeur "Déchets"

2

PRÉVENTION et préservation des ressources



LES ACTIONS EN 2020

1. Le tri à la source des biodéchets



<https://www.youtube.com/watch?v=jfUJ50BVEml>

Opération "J'adopte un composteur"

Pour faire face aux contraintes de la pandémie COVID empêchant la tenue des ateliers d'initiation en présentiel, une vidéo d'initiation au compostage individuel a été créée et le retrait des composteurs a été organisé sur rendez-vous. En 2020, **291 nouveaux foyers** ont été initiés et équipés, portant à **18 434** les familles accompagnées depuis l'origine dans le cadre de cette action de promotion du compostage individuel.



Installation de 6 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble

ou en établissement portant à 142 le nombre de sites actifs.

Déploiement progressif du compostage de quartier

3 nouveaux sites de compostage ont été installés et accompagnés à Orléans : Quai Barentin, jardin de la Charpenterie, Rue Louis Pasteur (68 familles). Ces nouveaux sites de compostage de quartier portent à 5 le nombre de sites gérés au quotidien par des collectifs d'habitants volontaires formés au compostage par la direction gestion des déchets. En parallèle de ces actions, un agent de la direction a suivi une formation et est devenu **maitre-composteur**.

2. Le réemploi

2.1 Déploiement du service réemploi en déchetterie

Malgré la crise sanitaire et la fermeture des déchetteries pendant plusieurs semaines au printemps, deux nouveaux sites de réemploi ont été ouverts en 2020. Le service réemploi est désormais disponible sur 4 déchetteries pour renforcer le réflexe "réemploi" auprès des habitants :



- Saran
- Ingré
- Saint Jean de Braye depuis le 13 juillet 2020
- Saint Cyr en Val depuis le 2 novembre 2020

- Le service fonctionne, dans le cadre d'un marché public, grâce à la mobilisation du Groupement Réemploi (6 acteurs locaux spécialistes du réemploi et partenaires de la Métropole : Ressource AAA, Emmaüs, Envie, 1 Terre Actions, Aabraysie Développement, Respire).
- Présence sur sites d'agents-valoristes à hauteur de 15h/semaine. Leur rôle : aller à la rencontre des usagers de la déchetterie pour promouvoir "le réflexe réemploi" : allonger la durée de vie des objets + faciliter le don des objets aptes à une deuxième vie.
- Les objets recherchés : art, déco, quincaillerie, vaisselle, appareils électroménagers, petit mobilier, jeux, jouets, livres et autres produits culturels, accessoires de puériculture, vélos.
- Remise en état en atelier pour mise en vente à petits prix dans les boutiques des membres du groupement ou pour vente en ligne.

Ce service contribue à la réduction des déchets, est générateur d'emplois locaux (notamment insertion et animation) et s'inscrit en faveur de la lutte contre le changement climatique (en promouvant l'achat d'occasion, on se substitue à l'achat d'objets neufs = préservation de ressources et réduction des émissions de gaz à effet de serre).

- 34% vers le recyclage (notamment via les filières à responsabilité élargie du producteur).
- 2 % de retours en déchetterie pour élimination.

Le site internet www.sauve-un-objet.fr

(avec sa page Facebook)



En 2020, **122 tonnes d'objets ont été détournées** des déchetteries par le Groupement Réemploi :

- 64% des tonnages ont été orientés vers le réemploi (vente pour l'essentiel quelques dons en lien avec les travailleurs sociaux).

2.2 Poursuite du projet “Déchetterie Nouvelle Génération”

Ce nouvel équipement, qui sera situé à proximité de la Végétri de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, comprendra une déchetterie permettant un tri poussé des déchets visant à réduire au maximum la quantité de déchets non valorisables. Cette partie Déchetterie de l'équipement sera surtout précédée d'un espace Réemploi par lequel devront passer tous les utilisateurs afin que soit évalué le potentiel de réemploi des objets et matériaux qu'ils apportent.

En 2020, la poursuite des ateliers de prototypage et des tests auprès des usagers ont contribué à définir les contours du projet.

Dans la continuité, les dossiers de Permis de Construire et Installations Classées pour la protection de l'Environnement ainsi que les dossiers de demandes de subventions (FEDER, DSIL) ont été établis pour instruction.

PERSPECTIVES

2021

Lancement des marchés de travaux début 2021 et démarrage des travaux mi-2021
Définition des modalités d'exploitation du site.

2022

Ouverture du site aux usagers en juin 2022.



3. La promotion du stop-pub

Diffusion de 3 400 autocollants au cours de l'année avec 2 canaux de mise à disposition :

- Au près des communes de la Métropole pour distribution à la demande des habitants à l'accueil des 22 mairies.
- Au près de partenaires relais (agences immobilières, bailleurs, entreprises).

31 % des boîtes à lettres du territoire sont désormais équipées de stop-pub

(mise à jour des taux d'apposition communaux de février 2021).



4. La lettre mensuelle d'information des acteurs de la réduction des déchets

10 numéros envoyés à un peu plus de 1 400 destinataires.

Principaux thèmes traités dans les dossiers :

- Pourquoi et comment consommer moins de plastique
- Sobriété Vs gaspillage
- Introspection et action : plongez dans vos armoires, c'est le moment de faire du tri
- Les questions à se poser avant d'acheter
- Faire la chasse aux idées reçues pour prolonger la vie de nos objets
- Découvrir les nouveaux métiers qui touchent à la réduction des déchets
- Changer plus facilement ses habitudes
- L'impact du confinement sur la consommation et la production de déchets
- Faire des cadeaux éclairés



Formulaire d'inscription :
<https://www.orleans-metropole.fr/abonnement-newsletter>

5. Les actions de sensibilisation

Pour cause de pandémie COVID, Orléans Métropole a dû annuler la plupart des actions habituellement menées et notamment la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui aurait dû avoir lieu en novembre 2020. Dans la mesure du possible, les actions visées seront reportées courant 2021.

En raison de la crise sanitaire et la diminution importante du nombre d'animations, l'équipe de sensibilisation en a profité pour créer ou mettre à jour différents supports de communication :

- Le catalogue des animations disponibles et utilisables pour tous
- Le catalogue des événements
- Le catalogue des jeux
- L'indispensable du tri et la réduction des déchets
- Les ressources pédagogiques sur les différentes thématiques : gaspillage alimentaire, compostage, tri et recyclage...



6. Les engagements à venir

LA TRANSITION EST NOS MAINS | Assises de la transition écologique à Orléans Métropole DE JANVIER À JUIN 2021

Fin 2020, Orléans Métropole a initié la démarche des Assises de la transition écologique, l'occasion d'une mobilisation inédite de tous les acteurs du territoire. La réduction des déchets est l'une des 9 thématiques mises en avant lors de ces Assises. L'objectif est de rechercher des actions concrètes et adaptées localement qui engageront la transition écologique. La mise en œuvre des assises est programmée pour le premier semestre 2021.

En 2021 est également prévue la révision du Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

3

PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE des déchets



I. LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte avec les contenants associés :



- **La collecte en porte-à-porte** : La majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs logotypés sur l'intra-mail orléanais).
- **La collecte en apport volontaire et points** (enterrés ou aériens) de proximité.

1.1. Les bacs individuels

Toutes les communes sont dotées de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux.

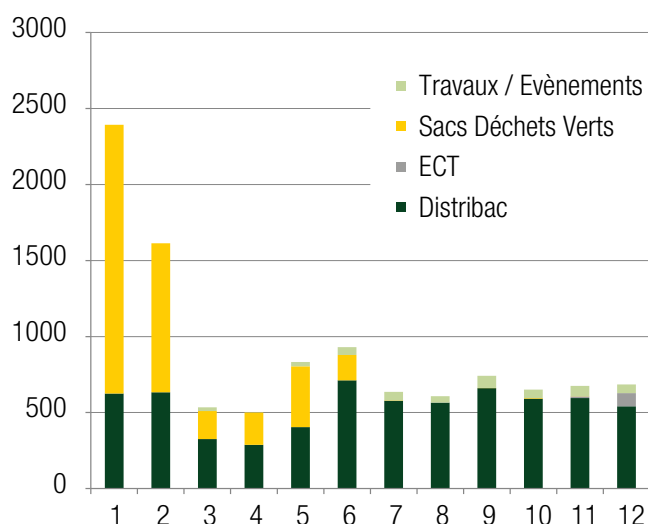
Les chiffres de la pré-collecte (à fin 2020) :



- 92 000 bacs Déchets ménagers résiduels (de 120 à 770 litres)
- 63 800 bacs multimatériaux (de 120 à 770 litres)
- Soit 155 800 bacs

14 223 mouvements de bacs en 2020 (mise en place, retrait, remplacement ou échanges) par 5 agents + 1 encadrant de la régie d'Orléans Métropole.

Ils ont réalisé 10 801 interventions réparties de la manière suivante :



En complément de l'activité régulière de dotation et de maintenance du parc de bacs DMR et multimatériaux (60 % des interventions), les équipes distribuent en début d'année les sacs destinés à la collecte des végétaux (34 % des interventions). La gestion des bacs déployés sur les zones en travaux et pour les événements représente 5 % de l'activité.

Fin 2020, des dotations complémentaires ont commencé à être opérées en vue de l'Extension des consignes de tri (ECT) des emballages en plastique mise en place au 1^{er} février 2021. Ces opérations liées à l'ECT ont été précédées d'un état des lieux et d'un recensement des besoins auprès des bailleurs et syndics par l'équipe sensibilisation.



3700 bacs en fin de vie ont été recyclés (recette matière de 9 100 €).

Une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

5443 rouleaux de sacs destinés aux usagers du centre-ville d'Orléans (Particuliers et professionnels) ont été distribués par les équipes de sensibilisation affectées à ce secteur.

90 000 sacs déchets verts ont été distribués (24 par foyer).

FOCUS SENSIBILISATION

En plus de ces activités et avec l'aide des équipes sensibilisation, les agents ont distribué et repris des kits de fabrication de masques en tissu auprès des couturier.rières volontaires.

1.2. Les colonnes d'apport volontaire

1.2.1. Le parc de colonnes

le **parc de colonnes d'apport volontaire** est constitué de colonnes pour les flux déchets ménagers résiduels, multimatériaux et verre. Des colonnes enterrées ont été mises en place sur l'espace public pour le flux déchets ménagers résiduels dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/aménageurs. Ces colonnes étaient systématiquement accompagnées de colonnes pour le multimatériaux.

Des colonnes multimatériaux sont également présentes sur les sites ne disposant pas de l'espace nécessaire pour entreposer des bacs roulants en quantité suffisante.

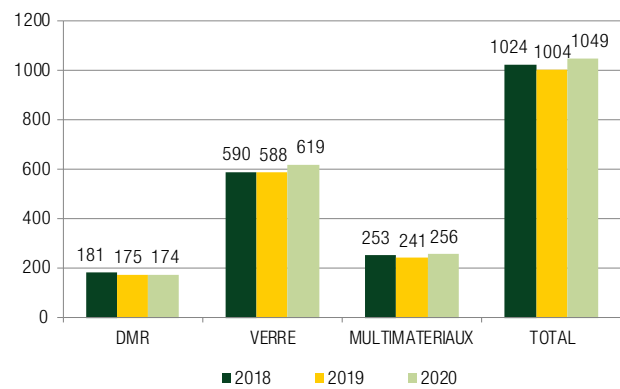
En 2020 a débuté une densification du réseau des colonnes VERRE afin d'assurer un service de plus grande proximité auprès des habitants et ainsi d'augmenter les quantités collectées.

En parallèle, des implantations complémentaires sont réalisées dans le cadre de requalification de voiries ou de quartiers.

Chiffres clés

1 049
colonnes
(+ 4,5 %/2019)

Evolution du parc de colonnes d'apport volontaire



1.2.2. Les moyens internes pour l'entretien des colonnes d'apport volontaire

Lavage et nettoyage

La prestation d'entretien courant des points d'apport volontaire est assurée par la régie.

Le service consiste à vider régulièrement les corbeilles des points d'apport volontaire, à balayer les sols aux abords des points, à enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs. La régie assure également le lavage des colonnes aériennes à raison de 2 fois par an pour les DMR, le verre et les multimatériaux.

Elle procède également au nettoyage des tambours des colonnes enterrées de déchets ménagers résiduels.

11 agents œuvrent au quotidien pour assurer le nettoyage et la maintenance du parc de colonnes. Ils disposent d'une laveuse pour le lavage intérieur des colonnes aériennes et enterrées, de deux laveuses pour le lavage extérieur et de 6 fourgons pour le nettoyage des abords des colonnes.



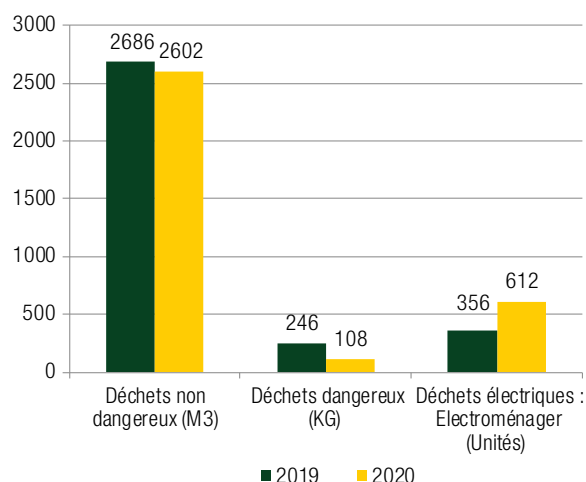
Dépôts sauvages

Les agents assurent également le retrait des dépôts sauvages autour des PAV et des points de regroupement.

- 6 tournées de ramassage par jour
- Collecte 2 fois par semaine sur chaque site sur les 22 communes (3 fois en centre-ville d'Orléans)



Evolution des quantités prises en charge



II. LA COLLECTE DES DECHETS

2.1. L'organisation des collectes de déchets ménagers résiduels et déchets recyclables

2.1.1 Les modes et fréquences de collecte

Pour les déchets ménagers résiduels et les déchets recyclables, deux modes de collecte (porte à porte et apport volontaire) coexistent sans toutefois se superposer sur l'ensemble du territoire.

La collecte du flux Verre est assurée exclusivement en apport volontaire.

Les collectes des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables sont majoritairement effectuées en porte-à-porte sur l'ensemble des communes d'Orléans Métropole.

Quelques points de regroupement sont mis en place pour desservir :

- certaines zones de l'hyper centre-ville d'Orléans,
- des voies et impasses, inaccessibles aux véhicules de collecte,
- certains immeubles pour pallier au problème de remisage des bacs.

Des zones d'habitat collectif étant équipées de colonnes aériennes ou enterrées, la collecte est assurée en apport volontaire. En porte-à-porte, la fréquence de collecte dépend de la typologie des habitats et de l'espace disponible pour remiser les bacs roulants.

Modalités de collecte :

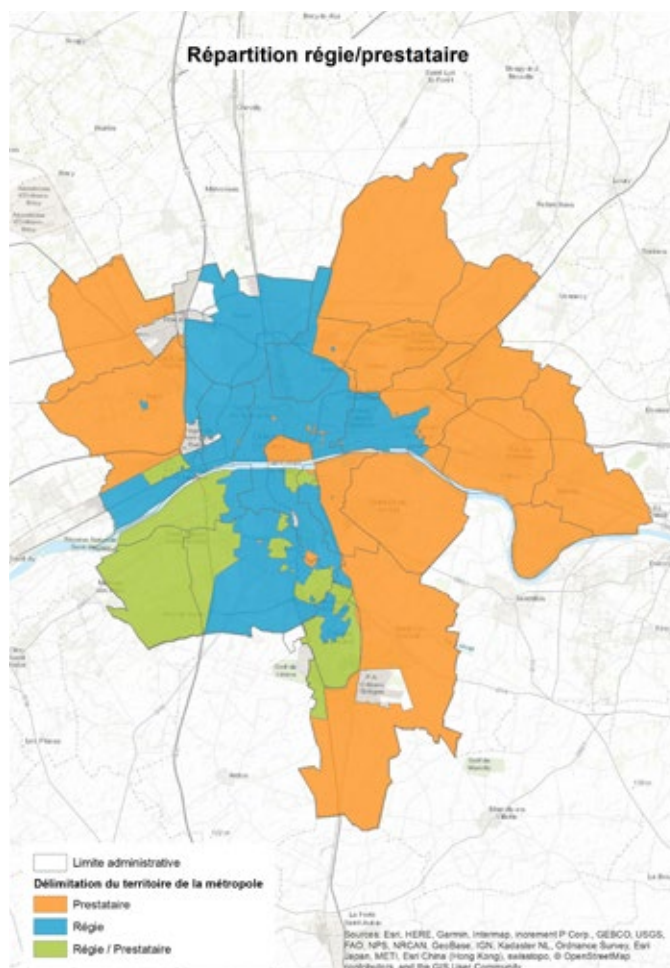
	Type d'habitat	Mode de collecte	Fréquence de collecte	% de la population globale
DMR	Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / semaine	65%
	Habitat vertical	Porte-à-porte	2 fois / semaine	24%
	Habitat vertical dense	Porte-à-porte	3 fois / semaine	6%
	Hyper centre-ville	Porte-à-porte	4 fois / semaine	2%
	Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	3%
MULTIMATERIAUX	Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / quinzaine	65%
	Habitat vertical dense	Porte-à-porte	1 fois / semaine	31%
	Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	4%
VERRE	Tous types d'habitat	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	100%

2.2.2. La répartition régie / prestataires

La répartition des collectes entre la régie et le prestataire Suez est représentée sur la cartographie suivante :

La régie effectue 62 % des tournées de collecte réalisées en porte-à-porte. Elle est plus présente sur les communes centrales proches de ses bases d'exploitation. Le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques. Ainsi que l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche).

La régie effectue la totalité de la collecte en apport volontaire.



2.2.3. Tableau de synthèse des tournées

	Prestataire	Régie PAP	Régie AV	TOTAL
DMR	43 tournées hebdo (C1 à C4)	86 tournées hebdo (C1 à C3)	6 tournées hebdo	135
Multimatériaux	22 tournées hebdo (C0,5 à C1)	29 tournées hebdo (C0,5 à C1)	5 tournées hebdo	56
Cartons des professionnels en centre-ville	5 tournées hebdo (C3) 900 inscrits			5
Verre			10 tournées hebdo	10
Total Nb de tournées	70	115	21	206
Equipages	1 chauffeur + 1 ripeur (2 ripeurs pour cartons)	1 chauffeur + 2 ripeurs	1 chauffeur	
Nb chauffeurs / ripeurs /(Nb ETP)	34,2 (28)	86 (80)	9 (7,5)	129,2 (115,5)
Nb ETP Intérim (Nb d'heures)	6,2 (11 224)	6,5 (11 917)	0	12,7 (23 141)
Kms parcourus	225 281	316 000	84 000	625 281
Consommation de gasoil (L)	191645	226 000	43 000	460 645
Nombre de véhicules de collecte	14 dont : 9 x 20 m ³ 2 x 14 m ³ 3 x 7 m ³	18 (26 T)	8	40

Perspectives 2021

Les évolutions démographiques et l'extension des consignes de tri pour les emballages en plastique conduiront à des ajustements de tournées début 2021.

2.2.4. Focus sur la sécurité

La prévention des risques étant un enjeu majeur des métiers de la collecte des déchets, Orléans Métropole engage chaque année des démarches afin de sécuriser le travail de ses agents et de ses prestataires en s'appuyant sur la recommandation R 437 de la CARSAT qui préconise la suppression de toutes les marches-arrières (en dehors des marche-arrière de manœuvre/positionnement) et la suppression des collectes bilatérales sur les voies où le croisement avec un autre véhicule est possible.

Pour les marche-arrière dues à une configuration inadaptée de l'espace public, des placettes de retournement sont créées ou à défaut des points de regroupement sont mis en place.

Pour les marche-arrière dues à des véhicules mal stationnés et gênants, l'envoi de courriers aux propriétaires et/ou l'intervention des forces de police permet d'en limiter la récurrence.

En complément, la direction gestion des déchets émet un avis sur les permis d'aménager et permis de construire pour validation des modalités de collecte et des espaces de circulation.

Les actions suivantes sont également déployées afin de permettre aux agents d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles :

- Acquisition de nouvelles bennes de collecte offrant davantage de confort et de sécurité,
- Installation d'armoires de séchage pour vêtements,
- Adaptation des équipements de protection aux situations particulières et recherche d'équipements plus confortables (Gants, semelles,...)
- Accès à de nouvelles salles de pause,
- Aménagement des horaires en cas de fortes chaleurs,
- Expérimentation de mise à disposition d'une salle de renfort musculaire,

2.2.5. Focus sur la régie

Les sites et le matériel

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur 2 sites d'exploitation : un au nord sur la commune de Saran et un au sud sur la commune d'Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Chacun des 2 sites est équipé d'une station de lavage. Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site situé au sud.

Aucune modification du parc de véhicules n'a été opérée en 2020.

En complément des 26 poids lourds dédiés à la collecte, la régie dispose de 12 véhicules utilitaires affectés à la pré-collecte (Distribution, maintenance et nettoyage) ainsi que de 4 laveuses dont 1 laveuse poids lourd pour le lavage intérieur des colonnes enterrées.

En 2020, près de 540 000 kms ont été parcourus par les véhicules de la régie.

Les équipes

Collecte en porte-à-porte

Les collectes en porte-à-porte s'effectuent en double poste (matin et après-midi ou soirée en période estivale).

- 80 agents inscrits au tableau des effectifs sont dédiés à la collecte des 23 tournées en porte-à-porte quotidiennes : chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs.

A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La Direction gestion des déchets est amenée à recourir à la mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion afin de compléter ses effectifs en cas de surcroît d'activité (rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...).

Un dispositif recourant au recrutement d'agents saisonniers (public "étudiants") vient également appuyer la direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires de courte durée.

- 45 saisonniers sont intervenus en 2020 sur des missions de ripeurs.

Le recours à l'intérim en 2020 :

- 46 salariés pour au moins une journée,
- 11 917 heures de travail dont 180 heures de formation,
- Un coût de 239 662 € (- 24%/2019).

Collecte en apport volontaire

8 agents sont dédiés à la collecte et à la maintenance du parc apport volontaire. Ils assurent les 21 tournées hebdomadaires.

Garage

Le fonctionnement du garage est assuré par 8 agents.

Perspectives 2021

Restructuration de l'organisation relative à l'apport volontaire.

2.2. Les collectes spécifiques

2.2.1. La collecte des objets volumineux (encombrants)

La collecte des objets volumineux en porte-à-porte est réalisée 1 fois par an sur l'ensemble du territoire. Elle est assurée en benne compactrice et les déchets sont donc principalement broyés et destinés à l'incinération.

Le marché de prestation définit un service spécifique pour les bailleurs, sur rendez-vous, et de 1 à 2 fois dans l'année sur les communes comprenant des zones urbaines sensibles (ZUS).

- La campagne de collecte des particuliers s'est déroulée du 2 juin au 9 décembre 2020.
- La campagne de collecte des ZUS s'est déroulée du 18 mai au 21 octobre 2020, répartie sur 6 semaines.

En substitution à la collecte annuelle, sur les secteurs Orléans Intra-mail, Orléans Quartier Dunois/Madeleine et Olivet sur la partie au Nord de la rivière Loiret, une collecte sur demande est proposée aux particuliers. Ce service initié en 2019 concerne environ 13 % des foyers de la Métropole qui peuvent bénéficier de cette collecte sur simple appel téléphonique au numéro dédié ou en remplissant le formulaire sur le site Internet d'Orléans Métropole. Un jour d'enlèvement est alors convenu et les encombrants préalablement déclarés seront déposés la veille de la date convenue au droit du domicile.

Sur les 1 500 sollicitations de collectes sur demande reçues, 1 220 ont conduit à une prise de rendez-vous, le solde ayant été réorienté vers des dispositifs plus pertinents en accord avec les demandeurs.

Les collectes sur demande sont assurées en partenariat avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les collectes d'objets volumineux annuelles ou sur demande ne permettent pas la prise en charge des produits toxiques, des déchets de chantier, des ordures ménagères ou des végétaux. L'électroménager est accepté pour les seules collectes sur demande.

Lors de la collecte, à chaque refus, le personnel du prestataire scotche les déchets refusés (pneus, amiante, batteries, bouteilles de gaz...) et dépose un flyer dans la boîte aux lettres pour en aviser le riverain. L'évacuation de ces déchets est alors réalisée par les services municipaux des communes.

Les tonnages d'objets volumineux collectés ont connu en 2020 une progression de 17,7 % par rapport à 2019. Cette évolution peut être liée aux périodes de confinements propices au rangement et déstockage dans les habitations.

2020	Collecte annuelle	Collecte sur demande
Personnel	3 chauffeurs + 4 équipiers de collecte	3 chauffeurs + 3 équipiers
Heures de travail	4 649 h (+ 18 % / 2019)	35 jours de janvier à juin 459 heures de juillet à décembre
Véhicules	2 PL 26 T + 1 PL 19 T	Utilitaires type fourgons
Kms parcourus	15 865 kms	-
Tonnages	1561 T (+ 18 %)	117 T (+13%)

Ces tonnages d'objets volumineux ne représentent que 5 % des tonnages de volumineux collectés sur le territoire. La majeure partie est collectée en déchetteries.

Perspectives 2021

Dans une logique de prévention de la production des déchets, d'accroissement du réemploi et d'une meilleure valorisation, une réflexion sur la pérennisation de ces collectes sera menée afin d'ajuster le service au plus près des besoins des usagers.



3. La collecte des végétaux en porte-à-porte

La collecte est réalisée dans le cadre d'un marché d'insertion par un groupement de 5 structures : Aabrasye Développement, Le Tremplin, Orléans Insertion Emploi, Val Espoir, Respire.

Le service gratuit de collecte est organisé tous les 15 jours du 15 avril au 15 novembre en année "classique" mais de début mai au 15 novembre 2020 suite au confinement de début 2020. Il est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite. La collecte peut comprendre jusqu'à 3 sacs de 100 litres (sacs fournis par Orléans Métropole) et 2 fagots de branchages à chaque collecte.

La réduction de la période de collecte (suite au confinement de début 2020) a conduit à une diminution des quantités collectées en 2020.

2020	Collecte des végétaux en porte-à-porte
Nombre d'inscrits	3 694 (- 1% /2019)
Volumes collectés	66 726 sacs et 7 501 fagots
Personnel	45 salariés en insertion
Heures de travail	2 650 h dont 1 809 h d'insertion
Véhicules	Camions benne 3,5 T + véhicules utilitaires
Kms parcourus	15 898 kms
Tonnages	432 T (- 17 % / 2019)



4. La collecte des textiles

Des bornes de collecte des textiles - vêtements, linge de maison et chaussures - sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole.

A fin 2020, 135 bornes sont collectées par Le Tremplin, dont 20 bornes implantées dans les déchetteries et 8 bornes sur domaine privé.



La collecte des textiles s'inscrit dans un contexte particulier. Orléans Métropole a souhaité poursuivre son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible. L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire communautaire.



La filière Textiles se veut vertueuse avec une collecte en apport volontaire par une entreprise d'insertion locale, le tri et la revente en boutique solidaire d'une partie des textiles. **762 tonnes de textiles** ont été collectées en 2020 (-12 %/2019). Une baisse importante des tonnages collectés a été constatée de février à avril 2020 suite au confinement dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

Le projet d'Agglo mentionnait un objectif en 2020 de 165 points de collecte et 1 000 tonnes. L'objectif de maillage reste encore à parfaire sur certaines communes. Les principaux objectifs sont le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en

termes de desserte des habitants et le soutien à l'emploi local. A fin 2020, la filière a permis l'emploi direct de 24 salariés : 6 agents de collecte, 10 pour le tri, 8 pour la revente (boutique solidaire) et 9 emplois en CDI dédiés à l'encadrement et au fonctionnement de la structure.

En 2020, sur les 762 tonnes de textiles collectées :

- 27,5 T ont été vendues en boutique,
- 165 T destinées à l'incinération (dont 45 T ont été enfouies),
- 475 T transférées en Belgique (TERRE) pour sur-tri avant revente en fripe à l'export, recyclage chiffons ou recyclage pour isolation.

Le solde constitue le stock en attente de tri.

Services + : La mise à disposition de bornes pour les vide-greniers.

Sensibilisation

En 2020, 12 entreprises ont participé au défi lancé par l'équipe sensibilisation d'Orléans Métropole. Ce défi a permis de collecter près de 6,84 tonnes de textiles et de verser 684€ à trois associations caritatives.



4

VALORISATION et traitement des déchets



I. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :

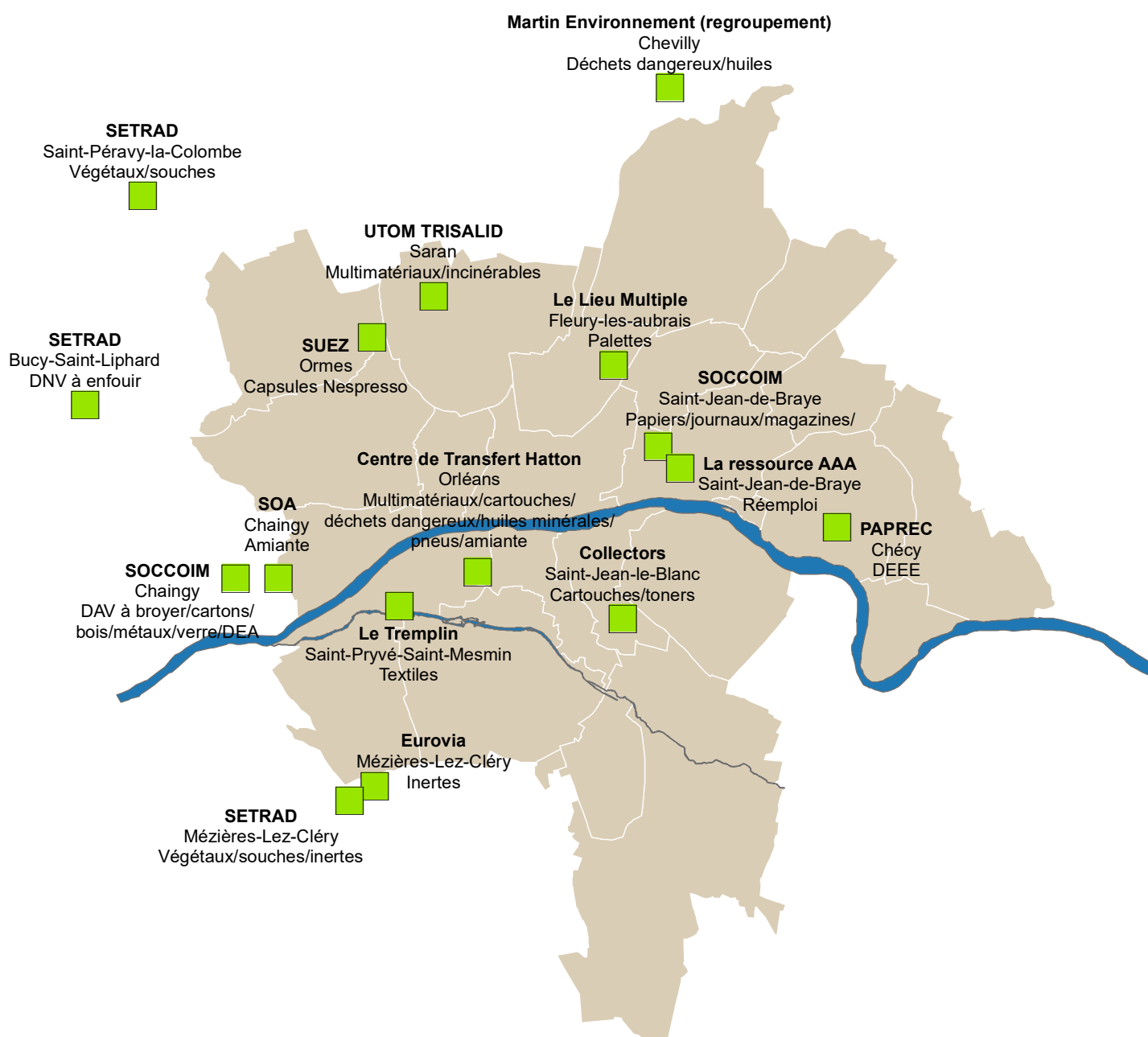
1 Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) centre de traitement multi-filières, composé de :

- l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- le centre de tri des collectes de tri sélectif (multimatériaux) et l'unité de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers issus du process d'incinération (résidus de combustion => environ 10% du volume des ordures ménagères incinérées et entre 20 % et 25 % de leur poids).

6 déchetteries

4 végé'tri depuis début 2018

Localisation des exutoires de traitement de déchets du territoire



A noter : les prestations spécifiques de traitement pour les services des communes d'Orléans Métropole ne sont pas mentionnées sur cette carte.

II. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES

2.1. Présentation et contexte

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.

Le marché d'exploitation de l'UTOM (UVE et Centre de tri) ainsi que la DSP de la plate-forme de maturation des mâchefers sont arrivés à échéance au 31/10/2019. Suite à la constitution en 2018 du groupement d'autorités concédantes composé d'Orléans Métropole, de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, le SMIEEOM Val de Cher, le SMICTOM de Sologne, le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation, un contrat de concession a été signé en juillet 2019 avec la société TRISALID (Filiale de VEOLIA) pour la période allant du 01/11/2019 au 31/12/2028. Ce contrat passé sous la forme d'une "Concession de travaux et services publics pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et du centre de tri", comprend également l'exploitation de la plate-forme de maturation des mâchefers.

Les caractéristiques des équipements sont les suivantes :

UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

- **Mise en service en 1995, réhabilitation en 2012.**
- **Capacité réglementaire de traitement :** 115 000 tonnes/an d'ordures ménagères et 4 000 tonnes/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).
- **Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération :** 7 tonnes/heure à PCI 2 000 Kcal/Kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière.
- **Un groupe turbo-alternateur (GTA) à condensation** d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an => électricité en partie autoconsommée, le reste étant revendu sur le réseau ERDF.

UN CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES (CTCS)

- **Mise en service en 1995**
- **Capacité de tri :** 32 000 T / an (13 354 tonnes/an avant les travaux menés en 2020).
- **Capacité réglementaire du centre de tri :** 35 000 tonnes/an (22 000 tonnes/an avant les travaux).

UNE INSTALLATION DE MATURATION ET D'ÉLABORATION DES MÂCHEFERS (IME)

- **Mise en service le 1^{er} décembre 2010**, à proximité immédiate de l'UTOM
- **Capacité de 25 000 tonnes/an** de mâchefers bruts
- **Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux** extraits des mâchefers confiées au concessionnaire

2.2. Les travaux réalisés en 2020

UVE

- Modification des chaudières afin d'augmenter la performance des lignes.
- Mise en place de canons à micro explosion pour réaliser le ramonage en fonctionnement des chaudières.
- Installation d'une DENOX catalytique afin de traiter les NOX à une valeur inférieure à 80 mg/Nm³.



IME :

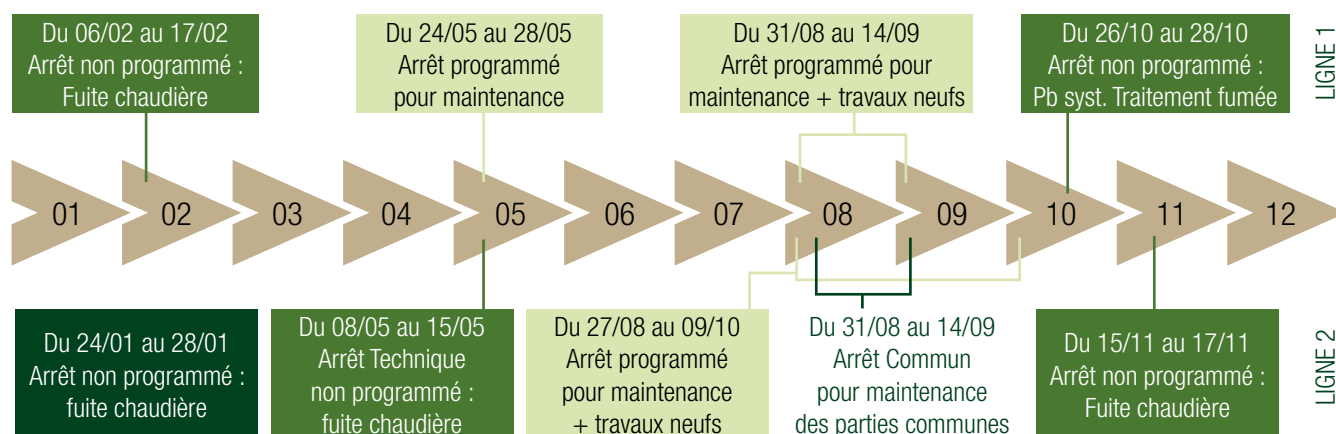
- Modification de la chaîne de tri des mâchefers, afin d'augmenter le taux de récupération des métaux.

CTCS :

- Refonte complète de l'installation afin de pouvoir recevoir la collecte de tri avec les extensions de consignes de tri et de monter la capacité de traitement à 30 000 tonnes.

Protection incendie et VRD

2.3. Frise chronologique des événements - UVE 2020



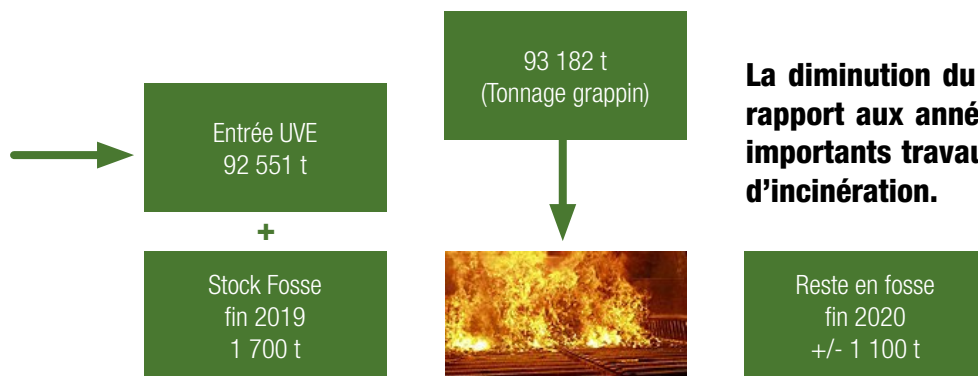
En 2020, 5 arrêts non programmés sont à déplorer sur l'unité de valorisation (1 en 2019, 4 en 2018).

2.4. Les déchets traités sur l'UVE en 2020

*DAE : Déchets d'Activités économiques
**DASRI : Déchets d'activités de soins

2.4.1. Évolution des quantités

Quantités entrantes	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019
DMr (toutes collectivités confondues)	75 966,000t	74 204,000t	71 639,530t	-3,46%
Déchets incinérables : Déchets en provenance des Déchetteries ou communes	14 603,000t	11 538,000t	9 565,792t	-17,09%
Refus de tri + Déclassement Collecte sélective	5 813,000t	6 114,000t	3 731,435t	-38,97%
Autres (DAE + DASRI + Déchets confidentiels)	10 862,000t	9 659,000t	6 003,249t	-37,85%
Collectes sélectives incinérées suite à fermeture CDT pendant confinement			1 611,160t	
TOTAL ENTRANTS	107 244,000t	101 515,000t	92 551,166t	-8,83%
stock fosse fin d'année		1 700,000t	1 100,000t	
Quantité incinérée (tonnage grappin)	106 842,000t	101 916,177t	93 182,036t	-8,57%



La diminution du tonnage traité en 2020 par rapport aux années précédentes est liée aux importants travaux qui ont eu lieu sur l'unité d'incinération.

2.4.2. Répartition des entrants par type de flux

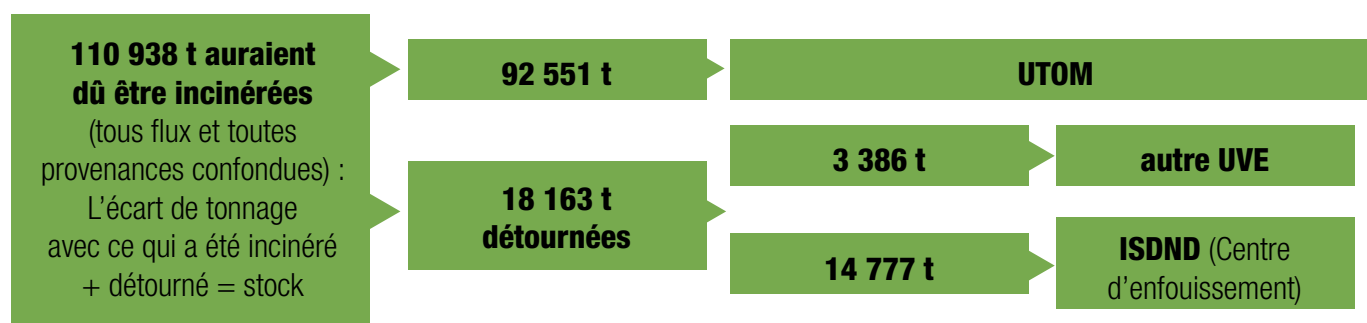
En 2020, le flux majoritaire constitué par les déchets ménagers résiduels atteint plus de 77 % des entrants contre 73% en 2019 en raison des détournements importants réalisés sur les autres flux sur 2020.

Ceci a permis de baisser sensiblement le PCI (Pouvoir calorifique des déchets) avec une moyenne de 2 384 Kcal/Kg en 2020 contre 2490 en 2019 (rappel : le fonctionnement des fours est prévu pour un PCI de 2400 Kcal/Kg).

2.4.3. Répartition des entrants par provenance

La provenance majoritaire reste Orléans Métropole à + de 82% (contre 78% en 2019) qui s'explique par des détournements à la source des déchets des autres collectivités afin d'être dirigés vers d'autres unités en raison des travaux sur l'UTOM.

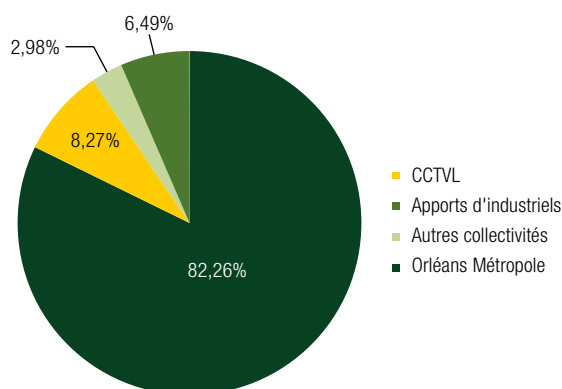
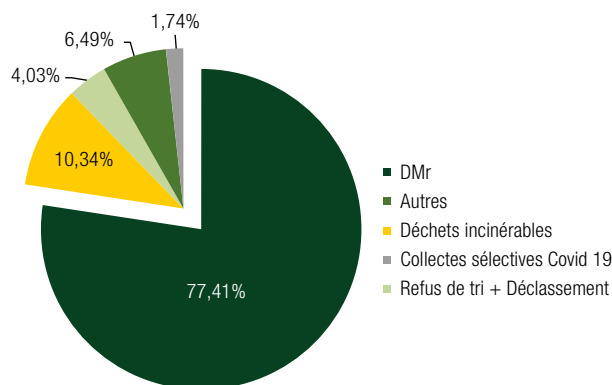
2.4.4. Les détournements vers d'autres installations



2.4.5. Bilan de fonctionnement de l'UVE

Le bilan de fonctionnement des fours et de la turbine en 2020 est fortement impacté par les travaux réalisés en 2020.

Fours (Cumul des 2 lignes)	Temps de fonctionnement 2020 : 15 427 h 2019 : 16 194 h -4,74%	Taux de disponibilité 2020 : 88% 2019 : 92%	Rendement 2020 : 6,04 t/h 2019 : 6,29 t/h
Groupe-Turbo-Alternateur (GTA) Production électricité	Temps de fonctionnement 2020 : 7 862 h 2019 : 8 436 h -6,80%	Taux de disponibilité 2020 : 90% 2019 : 96%	Performance énergétique 2020 : 65,99% 2019 : 70,88%



2.4.6. Du traitement à la valorisation

Traitement et valorisation par l'UVE

Apports d'Orléans Métropole : 76 136 tonnes

- DMr : 63 059 t
- Refus de tri/déclassement : 2 652 t
- Déchets des déchetteries et services municipaux : 6 566 t
- CD covid : 859 t

Apports collectivité du GAC* : 9 698 tonnes

- DMr : 7 867 t
- CCTVL** : 7 281 t
- SMICTOM de Sologne : 586 t
- Refus tri/déclassement : 1 079 t
- CCTVL : 263 t
- SICTOM de Chateauneuf : 816 t
- CS covid : 752 t
- CCTVL : 112 t
- SICTOM de Chateauneuf : 640 t

Apports complémentaires (via exploitant) : 6 718 tonnes

- DMr : 714 t
- Refus de tri : 2 990 t
- DASRI + Déchets confidentiels : 3 014 t



Unité de valorisation énergétique
Tonnage total réceptionné : 92 552 t
Tonnage total traité : 93 182 t
 Disponibilité des fours : 88 %
 Capacité moyenne de traitement : 6,04 t/h

1- Valorisation énergétique : électricité

Production d'électricité : 43 766 MWh

Vente sur marché libre : 35 750 MWh
 Autoconsommation : 8 547 MWh

Production de mâchefers Bruts : 24 299 t

2 - Valorisation matières :

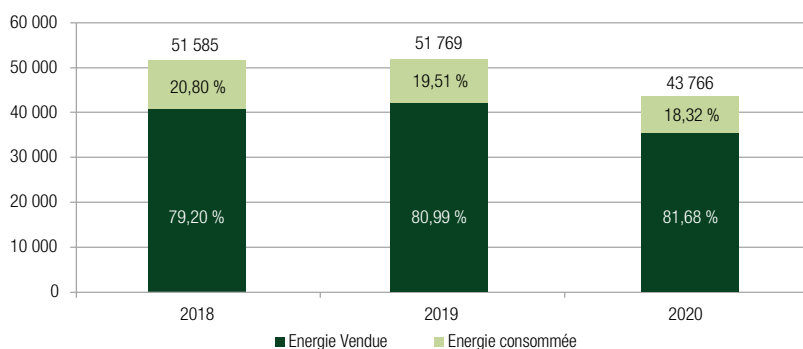
Vente mâchefers 0-40mm : 14 271 t > sous-couches routières
 Vente acier : 1 404 t
 Vente aluminium : 260 t } recyclage

3 - REFIOM (Résidu d'Épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) + cendres : 2 528 t

► Centres de traitement spécialisés

*GAC : Groupement d'Autorités Concédantes
 **CCTVL : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
 La CCTVL est un syndicat de collecte partenaire historique d'Orléans Métropole

Évolution de la production d'électricité (en MWh)



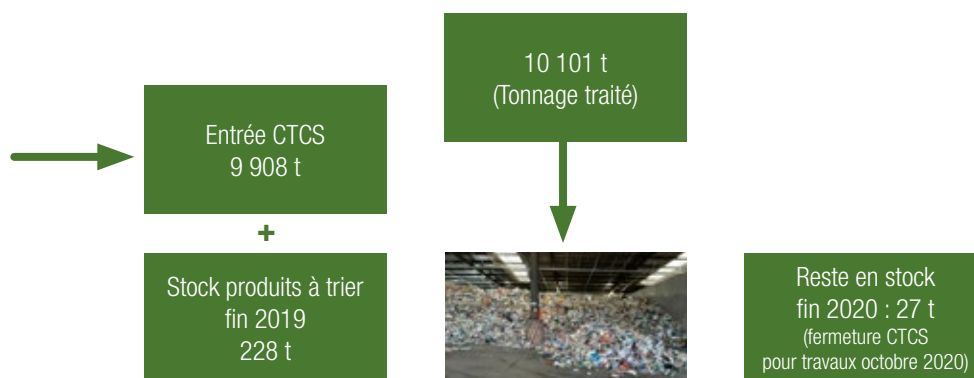
Le SMICTOM de Sologne apportait déjà ses DMr à l'UTOM via l'exploitant. Désormais, ce syndicat est membre du GAC et apporte ses DMr sur l'UTOM depuis juillet 2020, malgré des détournements importants cette année.

La production d'électricité a chuté de 15,46% entre 2019 et 2020 en lien avec les travaux.

2.5. Les déchets traités dans le centre de tri en 2020

2.5.1. Quantités entrantes sur le centre de tri TRISALID

		2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Multimatériaux	Orléans Métropole	12 477,000 t	12 305,000 t	8 122,310 t	-33,99%
	La carene	6 956,000 t	6 402,000 t	0,000 t	-100,00%
Emballages	CCTVL	1 258,000 t	1 293,000 t	970,800 t	-24,92%
	SICTOM Châteauneuf	2 191,000 t	2 335,000 t	814,464 t	-65,12%
Total des réceptions		22 882,000 t	22 335,000 t	9 907,574 t	-55,64%
Quantités triées (avec pondération des stocks)		22 948,000 t	22 265,000 t	10 101,174 t	-54,63%

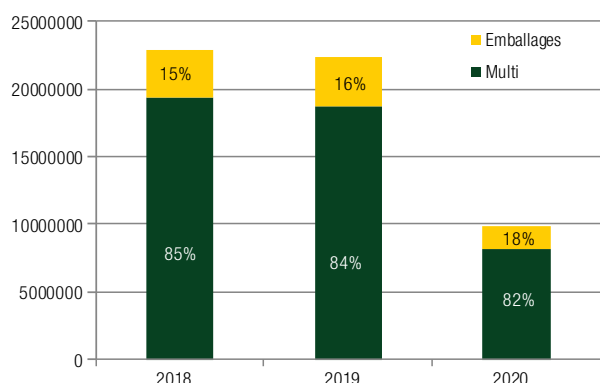


La diminution des tonnages traités sur le centre de tri d'Orléans Métropole s'explique par :

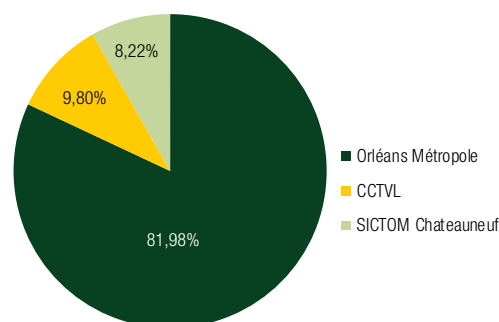
- La fin du tri des multi-matériaux de la Carene suite à la réouverture du centre de tri d'Arc en Ciel (Nantes) après les travaux effectués en raison d'un incendie,
- L'incinération d'une partie des collectes sélectives en raison de la fermeture du centre de tri du 18/03/2020 au 14/04/2020 lié à la crise sanitaire. Le fonctionnement du centre de tri a été adapté (11 trieurs au lieu de 17 habituellement et pas de production de papiers graphiques triés pour une qualité dégradée),
- Fermeture du centre de tri (à compter du 08/10/2020 et jusqu'en janvier 2021) pour permettre la réalisation des travaux nécessaires au passage aux extensions de consignes de tri et à l'augmentation de sa capacité.

2.5.2. Evolution, composition et provenance des flux triés sur le centre de tri

Evolution des flux traités sur l'UTOM



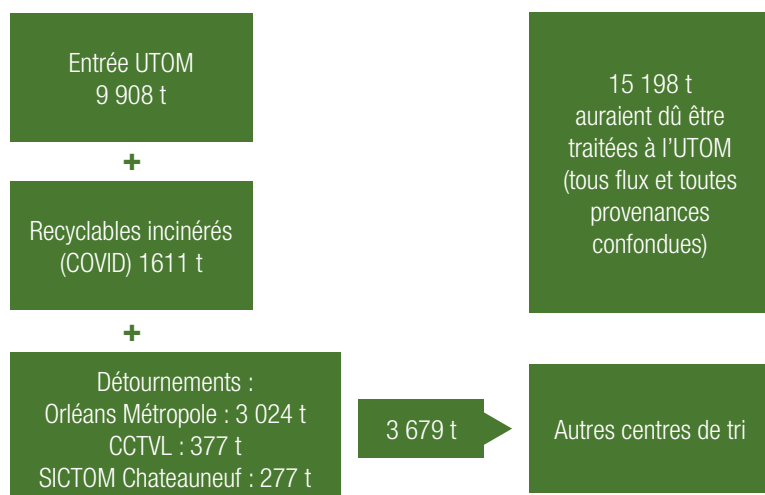
Flux entrant sur le CTCS par provenance



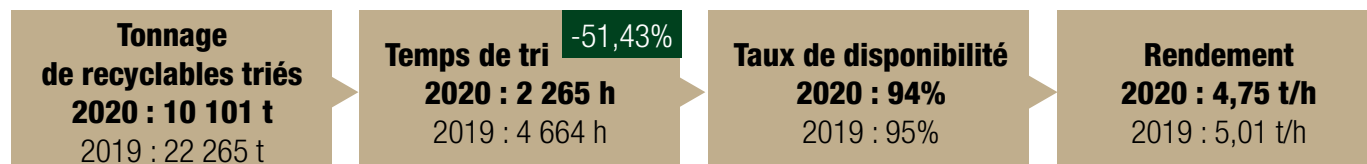
Le flux majoritaire reste les multi-matériaux malgré une diminution de leur part en raison du départ des recyclables de la Carene, ce qui entraîne une baisse du rendement global du centre de tri.

Avec le départ de La Carene, Orléans Métropole devient le seul flux en multi-matériaux et donc celui qui est largement majoritaire par rapport aux deux autres syndicats présents sur notre centre de tri.

2.5.3. Les détournements



2.5.4. Bilan de fonctionnement du CTCS



DU TRAITEMENT A LA VALORISATION - CTCS

Tri et valorisation par le centre de tri d'Orléans Métropole

Apports d'Orléans Métropole : 8 122 tonnes	Apports collectivité partenaire : CCTVL : 971 tonnes SICTOM : 914 tonnes	Apports complémentaires (via exploitant) : 0 tonnes
---	---	--



Centre de tri

Stock au 01/01/2020 : environ 228 t
Tonnage total réceptionné : 9 908 t
Tonnage total traité : 10 101 t
 Stock au 31/12/2020 : environ 27 t

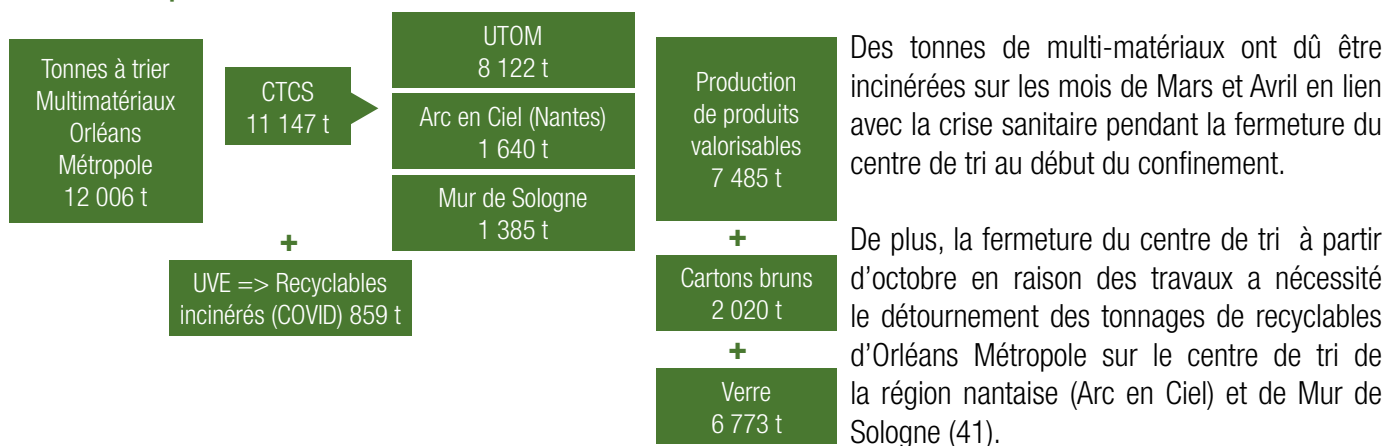
- > Production globale : 6 587 t
- > Refus de tri envoyé vers UVE : 3 249 t (taux de refus global = 32 %)
- > Taux de valorisation globale : 88 %

Le centre de tri d'Orléans Métropole a été arrêté le 07/10/2020 en raison des travaux comme indiqué auparavant. Ceci explique les faibles quantités entrantes et traitées sur ce centre en 2020. Le taux de valorisation faible par rapport à 2019 est lié notamment au mode dégradé du fonctionnement du centre de tri en raison de la crise sanitaire.

Valorisation matières

2.5.5. Focus sur Orléans Métropole

2.5.5.1. Les quantités valorisées



Année	2019	2020	Evolution	Ratio en Kg/hab/an	Nom repreneur	Quantités expédiées
Population	286 257	287 019				
Matériaux	Cartonnettes	1 873 t	2 023 t	8,01%	Paprec	1 845 t
	Briques alimentaires	180 t	156 t	-13,45%	Paprec	142 t
	Flaconnages plastiques	1 348 t	1 152 t	-14,52%	Paprec	1 064 t
	Acier (métaux ferreux)	401 t	382 t	-4,77%	ArcelorMittal	366 t
	Aluminium (métaux non ferreux)	44 t	31 t	-29,53%	Regeal Affimet	30 t
	Papiers/journaux/magazines	4 039 t	1 602 t	-60,35%	UPM Chapelle Darblay	1 530 t
	Gros de magasin	1 116 t	2 140 t	91,76%	Soccoim (Veolia)	2 090 t
Sous-total : matériaux issus du centre de tri	9 001 t	7 485 t	-16,84%	26,08		7 068 t
Cartons bruns	2 157 t	2 020 t	-6,33%	7,04	Soccoim (Veolia)	2 018 t
Verre	7 032 t	6 773 t	-3,69%	23,60	Verallia	6 773 t
TOTAL	18 190 t	16 279 t	-10,51%	56,72		15 859 t

Avec la crise sanitaire, le centre de tri a fonctionné en mode dégradé jusqu'à sa fermeture en octobre pour travaux. Le nombre de trieurs en cabine de tri étant réduit, cela ne permettait pas de produire la qualité "papiers graphiques" d'où une baisse de 60% sur ce flux de produits triés.

2.5.5.2. Les erreurs de tri et le taux de valorisation

Chiffres clés

21.9 %

Taux de refus lié aux seules erreurs de l'habitant (en augmentation depuis plusieurs années : 21,45% en 2019)

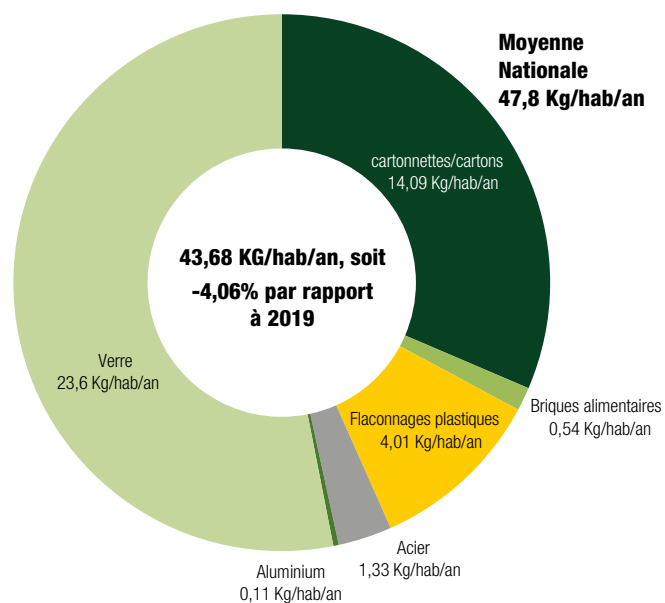
- soit 3 441 tonnes qui partent en incinération après tri en raison des erreurs de l'habitant
- + 52 tonnes qui partent directement en incinération car la mauvaise qualité des collectes ne permet pas le tri.

Taux de refus réel du centre de tri pour Orléans Métropole (erreurs de tri des habitants + erreurs de process) : 28,86% (26,5% en 2019)

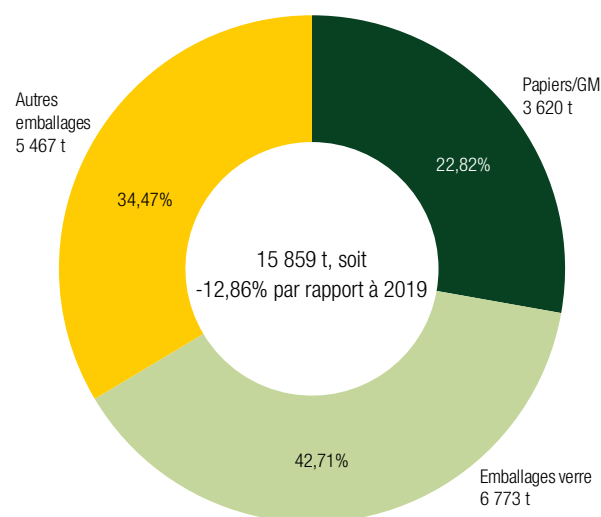
Le taux de captage des éléments valorisables par le process a été de 88 % en 2020.

Ce résultat est nettement inférieur aux années précédentes en raison du mode dégradé de fonctionnement du centre de tri.

Ratio d'emballages (hors papiers) en kg/hab/an - y compris verre



Quantité recyclées



Performances Valorisation de la Métropole



III. LES DÉCHETTERIES ET LES VÉGÉ'TRI

3.1 Présentation

6 déchetteries sur le territoire et 4 végé'tri étaient en service en 2020.

L'ouverture de végé'tri depuis début 2018 permet d'alléger le fonctionnement des déchetteries en permettant un dépôt facilité des végétaux sur des sites dédiés. Deux végé'tri supplémentaires viendront compléter le réseau en 2022.

L'accès aux sites est réservé aux habitants de la métropole orléanaise et aux professionnels munis d'une carte d'accès.

Le volume apporté par usager est limité à 3 m³ pour les particuliers et 5 m³ pour les professionnels.

Trois axes essentiels orientent les actions concernant les déchetteries :

- Réduire les déchets à la source en invitant les usagers à privilégier le réemploi ou la réutilisation des objets avant de les destiner à la déchetterie,
- Faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement en valorisation matière.
- Drainer vers les déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation que les déchetteries.

Horaires d'ouverture sur www.oreans-metropole.fr/dechets, rubrique «tri et déchetterie» ou sur triermondechets.oreans-metropole.fr



3.2 Les déchets acceptés / Les déchets refusés



Cadavre d'animaux - extincteurs - déchets ménagers - engins explosifs - bouteilles de gaz - produits radioactifs - déchets amiantés (exceptés les déchets d'amiante liés - sous conditions, contacter le 02 38 56 90 00) - carcasses de voitures - déchets non refroidis

3.3 L'activité 2020

3.3.1. Les quantités collectées

L'année 2020 connaît une diminution des tonnages déposés en déchetteries et en végé'tri de plus de 3%. Cette baisse est due à la fermeture des sites pendant la période de confinement des mois de mars et avril 2020. Pour les mois suivants, les tonnages sont supérieurs à ceux des années précédentes.

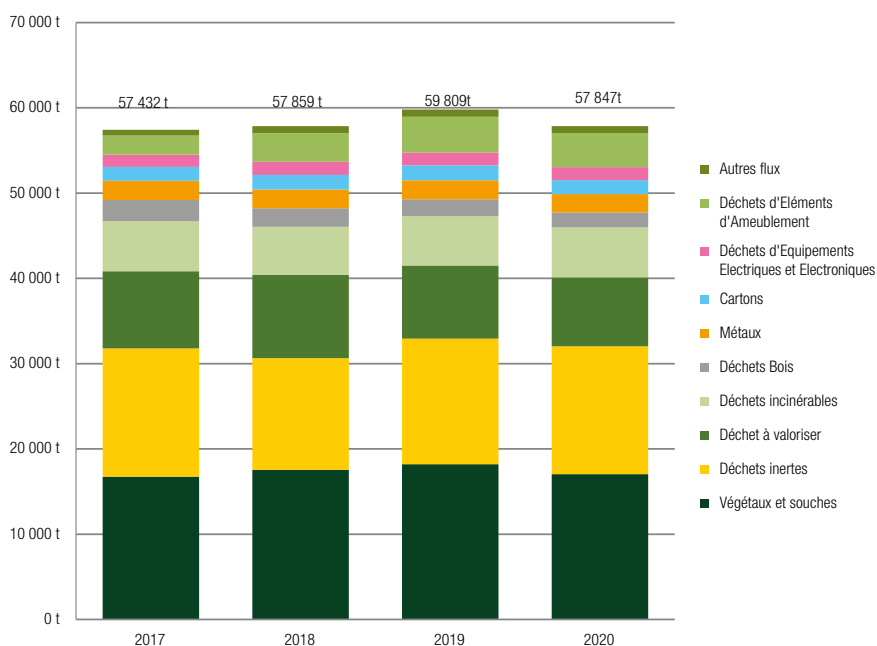
La filière réemploi est en nette augmentation suite à l'installation de nouveaux locaux de récupération sur les déchetteries de Saint-Jean-de-Braye et de Saint-Cyr-en-Val.

Année	2019		2020		Évolution quantités 2019-2020
	286 257		287 019		
Population de référence (hab ; INSEE)					
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	
Végétaux	17 613 t	61,53	15 988 t	55,70	-9,2%
Déchets inertes	14 719 t	51,42	14 997 t	52,25	1,9%
Déchets à valoriser*	8 585 t	29,99	8 077 t	28,14	-5,9%
Déchets incinérables	5 768 t	20,15	5 856 t	20,40	1,5%
Déchets Bois	1 984 t	6,93	1 764 t	6,15	-11,1%
Métaux	2 226 t	7,77	2 137 t	7,44	-4,0%
Souches	607 t	2,12	1 056 t	3,68	74,1%
Palettes en Bois	185 t	0,65	204 t	0,71	10,0%
Huiles végétales	13 t	0,04	11 t	0,04	-12,5%
Capsules Nespresso	13 t	0,04	8 t	0,03	-37,3%
Sous-total déchets non dangereux non REP**	51 711 t	180,65	50 097 t	174,54	-3,1%
Cartons	1 748 t	6,11	330 t	1,15	-7,6%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	1 505 t	5,26	74 t	0,26	-8,4%
Déchets d'Eléments d'Ameublement	4 190 t	14,64	39 t	0,14	-12,9%
Piles et accumulateurs	13 t	0,04	72 t	0,25	-9,1%
Pneus	77 t	0,27	516 t	1,80	-8,4%
Cartouches d'encre	3 t	0,01	1 644 t	5,73	-5,9%
Sous-total filières REP*	7 535 t	26,32	1 529 t	5,33	1,6%
Déchets dangereux	357 t	1,25	3 988 t	13,89	-4,8%
Huiles minérales	81 t	0,28	12 t	0,04	-4,2%
Batteries automobiles	45 t	0,16	61 t	0,21	-21,0%
Amiante	80 t	0,28	1 t	0,00	-48,1%
Sous-total déchets dangereux non REP*	563 t	1,97	7 235 t	25,21	-4,0%
Total	59 809 t	208,94	57 848 t	201,55	-3,3%
Verre	730 t	2,55	534 t	1,86	-26,9%
Multimatériaux	537 t	1,88	412 t	1,44	-23,3%
Réemploi	114 t	0,40	140 t	0,49	22,8%

**REP : responsabilité élargie des producteurs

*Déchets à valoriser = Déchets broyés et incinérés

Synthèse des flux collectés sur l'ensemble des déchetteries et végé'tri d'Orléans Métropole

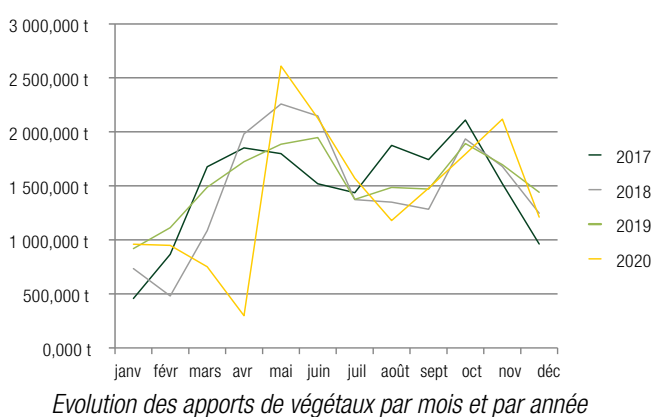


3.3.2. Focus sur les végétaux et souches (Déchetteries et végé'tri)

Les tonnages de végétaux sont d'autant plus en baisse que les dates de fermeture correspondent à une période de forte affluence habituellement pour ce type de produits, baisse due également à une diminution sensible sur le mois d'août 2020.

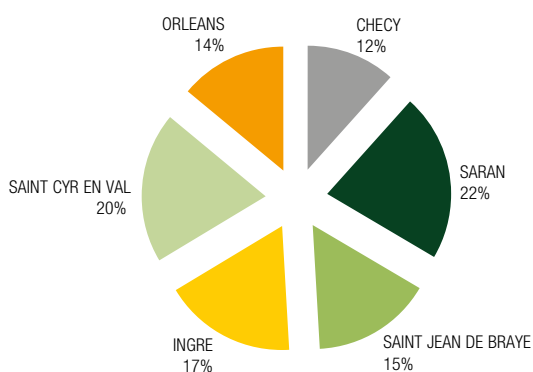
En 2020, la part des végétaux et souches déposés en végé'tri représente 83 % des apports totaux de végétaux et souches (66 % en 2019).

L'ouverture de la végé'tri de Saint-Cyr-en-Val en année complète sur 2020 peut expliquer cette évolution. Cette végé'tri avait ouvert ses portes à l'automne 2019.



3.3.3. Répartition des apports par sites (Hors végétaux)

Les déchetteries de Saran et Saint-Cyr-en-Val drainent chacune plus de 20 % des apports hors végétaux.



Sensibilisation

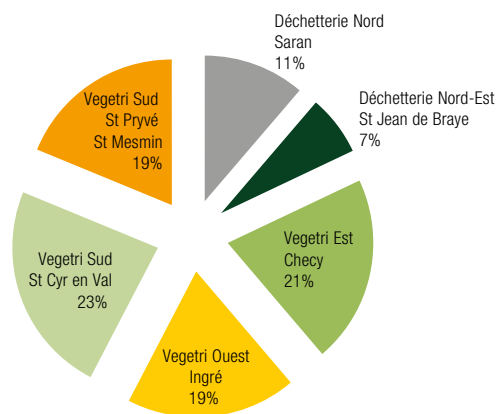
L'équipe sensibilisation de la direction gestion des déchets est venue renforcer le pôle contrôle des prestations pour assurer la gestion des accès en déchetteries végé'tri suite au confinement (Equivalent temps de 40 journées de travail).

En 2020, 682 000 passages (particuliers et professionnels) ont été enregistrés sur les déchetteries et végé'tri soit une diminution de -18 % par rapport à 2019 (807 000 passages en 2019) et de -24 % par rapport à 2018 (897 000 passages). La part des passages en végé'tri sur le total est de 13% alors qu'elle était de 18 % en 2019.

Suite à la fermeture des sites de mars à mai 2020, la provenance des usagers a été contrôlée avant entrée sur les sites. Il a alors été constaté une fréquentation des sites non négligeable par des usagers provenant de territoires autres que la Métropole orléanaise, notamment parce que les horaires d'ouverture des équipements sont plus étendus que ceux des déchetteries voisines.

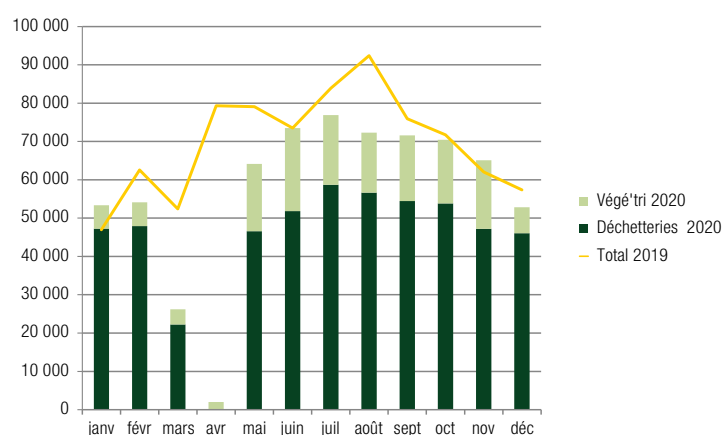
3.3.4. Répartition des apports de végétaux par sites

La végé'tri de Saint-Cyr-en-Val a concentré 23 % des apports de végétaux. La déchetterie de Saran qui capte 22 % des autres déchets à elle seule ne capte "que" 11 % des végétaux alors que la déchetterie/végé'tri de Chécy qui "ne capte que" 12 % des autres déchets capte 21 % des tonnages de végétaux.



La praticité de déchargement et les délais d'attente plus courts sur les végé'tri concentrent les apports de végétaux sur ces sites. Il ne faudrait toutefois pas que l'ouverture des végé'tri attire de nouveaux flux et réduise ainsi la part des déchets qui étaient auparavant gérés à domicile par les usagers (et/ou sur des équipements de territoires limitrophes).

3.3.4. Fréquentation des équipements métropolitains



3.4 Les filières spécifiques

Depuis 2010, le retrait de compost et de BRF (Bois raméal fragmenté) et le dépôt de déchets d'amiante lié ont été mis en place sur certains des équipements de la Métropole (Sites et modalités à consulter sur le site d'Orléans Métropole). Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de la métropole orléanaise. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.



Perspectives

2021-2022 : Création de nouvelles végé'tri sur Saint Jean de Braye (2021) et Saran (2022).

2022 : ouverture de la déchetterie Nouvelle génération à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin en remplacement de la déchetterie d'Orléans.

IV. LES DÉCHETS PROFESSIONNELS ET DÉCHETS MUNICIPAUX

4.1 Les déchets assimilables

Les professionnels sont responsables de l'élimination des déchets qu'ils produisent. Toutefois, Orléans Métropole peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers dans la limite de 10 000 litres par semaine.

La collecte est assurée dans les mêmes conditions que celle des déchets ménagers. Les modalités spécifiques de financement sont détaillées dans la délibération fixant les tarifs annuels de la redevance spéciale, redevance appliquée en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En déchetterie, les professionnels sont autorisés à déposer sur présentation d'une carte d'accès. Les quantités déposées sont ensuite facturées selon la nature des matériaux.

En 2020, 881 professionnels différents ont effectué 15 611 dépôts représentant environ 26 315 m³ de déchets volumineux, 5,6 tonnes de déchets dangereux et 6 488 DEEE.

4.2. La collecte des cartons des professionnels

Depuis 2010, une collecte de cartons est organisée pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire de 1 à 3 fois par semaine selon les rues. Le volume maximal par collecte est de 1 m³ par professionnel.

En 2020, 305 tonnes de cartons ont été collectées auprès des 899 professionnels inscrits. La diminution importante en 2020 est en lien avec les périodes de confinement pendant lesquels de nombreux commerces étaient fermés. En 2020, des collectes de cartons spécifiques ont été organisées auprès des pharmacies pendant la période de fermeture des déchetteries suite à la pandémie COVID.

4.3. Déchets municipaux

Les déchets municipaux assimilables aux déchets ménagers tels que les déchets résiduels et les recyclables (Verre et multimatériaux) sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire. Une redevance spéciale est appliquée au flux déchets ménagers résiduels produits par les établissements d'enseignement.

Pour les autres déchets municipaux, une convention de groupement de commandes entre différentes communes de la Métropole permet la prise en charge et le traitement par Orléans Métropole des balayures, des déchets bois, des déchets inertes, des végétaux et souches, des métaux, des déchets incinérables et des déchets à valoriser nécessitant un broyage préalable avant incinération.

Ces déchets peuvent être déposés soit :

- directement sur les exutoires retenus dans le cadre du groupement de commandes ou à l'UTOM pour les déchets incinérables,
- au centre de transfert de la rue Hatton (CTH) sur présentation d'une carte d'accès,

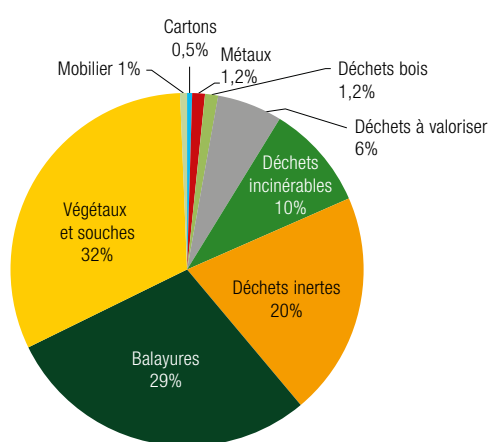
- en déchetteries pour les volumes réduits dans la limite de 5m³ par apport (50 kg pour les déchets toxiques), hors samedi et dimanche et sur présentation d'une carte d'accès.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les coûts de transport entre les déchetteries ou le CTH et les exutoires ainsi que les coûts de traitement de ces déchets sont pris en charge par Orléans Métropole.

Certaines communes, non adhérentes du groupement de commandes pour la prise en charge de certains déchets, recourent à leurs propres prestataires. Les quantités de déchets concernées ne sont actuellement pas recensées.

Cette prise en charge et l'organisation des pôles territoriaux devrait permettre à moyen terme une connaissance de la totalité des tonnages produits par l'activité des services communaux et de poursuivre un travail sur l'évolution à la baisse de ces flux, dans la logique d'exemplarité des collectivités.

Tonnages	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	Ecart en tonnes	Exutoires 2020
Cartons	69	56	62	11%	6	
Métaux	103	87	157	80%	70	SOCCOIM Chaingy
Déchets bois	85	130	159	22%	29	SOCCOIM Chaingy
Déchets à valoriser	803	709	798	13%	89	SOCCOIM Chaingy
Déchets incinérables	1 566	1 589	1 291	-19%	-298	UTOM Saran
Déchets inertes	2 799	3 061	2 745	-10%	-316	SETRAD Mézières / SUEZ Chevilly
Balayures	3 497	4 129	3 866	-6%	-263	Collectisables Saint Ay
Végétaux et souches	5 334	5 187	4 237	-18%	-950	SETRAD Mézières / Bourdin Fay-aux-Loges
Mobilier	65	99	86	-12%	-12	Filière REP - VALDELIA
Déchets dangereux			12			Martin Environnement Chevilly
DEEE			36			
Total général	14 321	15 047	13 450	-11%	-1 598	



13450 tonnes prises en charge pour les services municipaux sur l'année 2020, soit une diminution de 11% par rapport à 2019. Cette diminution s'explique par une diminution d'activité liée à la pandémie COVID avec notamment la diminution d'activité des marchés et l'absence de manifestations générateurs de déchets incinérables.

En parallèle, les déchets triés (Bois, métaux) sont en augmentation suite à un tri plus poussé au sein des services municipaux.

FOCUS sur les balayures

Issues de l'entretien mécanisé des voiries, elles sont composées majoritairement de sables et de déchets organiques. Leur traitement et leur valorisation demandent un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants) et un criblage écartant les corps creux (cigarettes, emballages...). Le process utilisé permet une valorisation à terme des sables notamment pour le remblaiement de tranchées de réseaux techniques. Il permet ainsi l'économie d'une part équivalente de matériaux naturels d'extraction.

5

L'ADMINISTRATIF et le financier

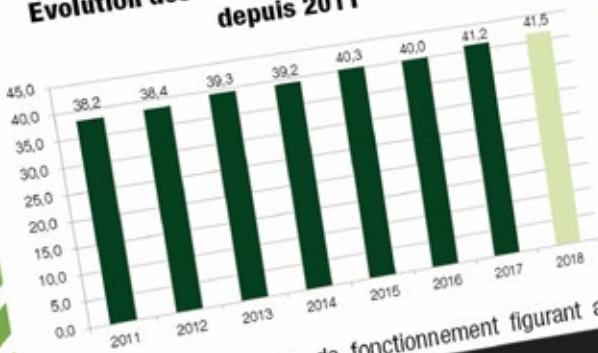
Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte Administratif 2018 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

2.1 Les dépenses

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

2.1.1 Section de fonctionnement

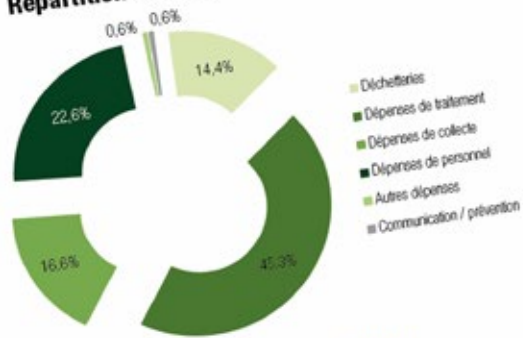
Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2011



En 2018, les dépenses de fonctionnement figurant au

- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 4,2 M€ (3,9 M€ en 2017) Dépenses autres pour un montant de 0,2 M€ (0,2 M€ en 2017) : il s'agit principalement des reversement à la Communauté des Terres du Val de Loire.
- Dépenses de communication et prévention pour 0,2 M€ (0,1 M€ en 2017)

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.1.2 Les dépenses de collecte

Les dépenses de collecte augmentent de 3,2 % par rapport à 2017 (+0,151 M€).

I. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION

1.1 Les marchés publics

Les charges présentées dans ce chapitre sont portées par Orléans Métropole pour la compétence (régie comme prestataires).

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	ÉCHÉANCE DU CONTRAT
COLLECTE		
Collecte des DMr et collectes sélectives en porte-à-porte	SUEZ	01/06/2022
Collecte des encombrants sur demande des usagers	SOCCOIM	30/06/2020
Collecte d' encombrants sur le territoire d'Orléans Métropole	SOCCOIM	31/12/2020
Collecte des cartons des professionnels	SUEZ	01/06/2022
Collecte du verre des professionnels	SUEZ	01/06/2022
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	AABRAYSIE DEVELOPPEMENT	31/12/2020
Fourniture de pièces électriques et détection de pannes	LAPAUZE PAUL	29/06/2021
Fourniture embrayages, freins, filtres	LAPAUZE PAUL	29/06/2021
Fourniture de pièces et prestations de réparation VL	ATAC Pièces auto	13/06/2021
Gestion des pneumatiques	ORLEANS PNEUMATIQUES	31/12/2020
Fourniture de grues de recyclage, avec passerelle, bras de manutention et caissons 30m3 et pièces associées	S4C	05/12/2020
Fourniture châssis cabine courte 26T robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	05/12/2020
Fourniture châssis cabine surbaissée 26T et pièces associées	SODIMAVI	10/08/2021
Fourniture de bennes à ordures ménagères et basculeurs	TERBERG MATEC	10/08/2021
Fourniture de chassis 7,5T avec boite robotisée équipé d'un nettoyeur haute pression, presta maintenance et pièces associées	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	27/04/2025
Chaudronnerie/peinture sur matériel roulant	GRENAILLAGE PEINTURE CLAISSE	18/06/2020
Chaudronnerie/peinture sur colonnes	GRENAILLAGE PEINTURE CLAISSE	18/06/2020
TRAITEMENT		
Incinération	TRISALID	31/12/2028
Tri	TRISALID	31/12/2028
Traitement des déchets des services techniques des communes (DAV)	SOCCOIM	31/12/2020
Traitement des déchets des services techniques des communes (bois, inertes zone nord)	SUEZ	31/12/2020
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone sud)	SETRAD	31/12/2020
Traitement des déchets des services techniques des communes (balayures)	COLLECTI SABLE	31/12/2020
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone nord)	BOURDIN JARDINS ET PAYSAGES	31/12/2020
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone sud)	SETRAD	31/12/2020
Traitement des déchets des services techniques des communes (enlèvement des caissons)	SOCCOIM	30/04/2021
Traitement des déchets verts en PAP	SOCCOIM	06/03/2021
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	03/12/2022
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2021
Stockage du verre	SOCCOIM	31/12/2020
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		
Acquisition laveuse de conteneurs PAV	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	28/03/2022
Travaux d'aménagement pour l'amélioration de la collecte des déchets	EUROVIA	06/12/2020
CONTENANTS		
Fourniture de bacs	SULO	15/07/2021
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	31/12/2020
Acquisition colonnes enterrées	SULO	12/03/2023
Acquisition colonnes aériennes	ASTECH	12/03/2023
DIVERS		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SOA	31/12/2020
Location et nettoyage des vêtements de travail	ELIS	20/08/2021

1.2 Les principales rémunérations

Prestataires	MONTANT ANNUEL VERSE (TTC)								Évolution 2019/2020
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
ORVADE JUSQU'À 10/2019 PUIS TRISALID	10 227 736	10 683 537	11 366 452	10 722 854	11 548 534	11 752 945	10 271 801	8 564 302	-16,6%
SOCCOIM	3 483 575	3 727 814	3 497 932	3 660 044	3 860 320	3 892 108	3 688 442	4 169 941	13,1%
COVED		76 803	91 616	74 168	73 391				
SITA Centre Ouest => SUEZ RV CENTRE OUEST	3 195 012	3 439 204	3 310 033	2 990 456	2 840 140	2 885 758	2 967 015	3 423 753	15,4%
SETRAD	1 112 295	1 107 979	1 022 996	1 029 276	1 013 977	957 356	1 095 712	396 948	-63,8%
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT/GRPT AABRAYSIE-RESPIRE-VAL ESPOIR-TREMLIN-OIE	44 300	142 126	181 643	199 615	202 370	215 513	200 452	246 244	22,8%
COLLECTI 'SABLE	141 227	122 028	18 500	44 964				199 864	
ETS MARTIN ENVIRONNEMENT	191 667	34 475	91 655	148 231	176 549	192 015	167 140	277 595	66,1%
BS ENVIRONNEMENT	3 283	5 792	5 040	6 123	6 686				
TERCOL	232 739	299 053	29 396						
PLASTIC OMNIUM JUSQU'À 2018 PUIS SULO	102 776	164 412	125 684	1 175 014	327 889	271 948	480 299	333 327	-30,6%
CONTENUR	248 565	246 268	126 558						
ASTECH	127 778	150 920	102 536	147 026	142 823	173 034	141 092	40 290	-71,4%
SODIMAVI	202 345	3 790	247 037	469 386	74 794	599 360	286 317	113 495	-60,4%
LOIRET TRUCKS	213 271	45 017	57 831	127 258	58 034	18 917	22 675	208 689	820,3%
SEMAT	22 997	38 223	48 888	38 322	27 821	14 303	6 410	919	-85,7%
LAPAUZE	12 706	9 066	43 120	39 561	41 800	12 159	21 918	33 438	52,6%
EUROVOIRIE JUSQU'A 2019 PUIS TERBERG	244 440	2 366	182 856	369 807	24 897	423 681	208 413	114 358	-45,1%
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (PNEUS)	81 553	66 143	73 608	78 107	72 121	100 022	53 573	73 132	36,5%
CARROSSERIE CHAUDRONNERIE CHAPEL S4C							2 659	383 982	14339,5%
LA RESSOURCE AAA							48 438	105 141	117,1%
TOTAL	19 924 588	20 379 446	20 628 791	21 331 603	20 492 147	21 509 119	19 662 358	18 685 418	-5,0%

Les rémunérations indiquées ci-dessus correspondent aux sommes payées au cours de l'année 2020. Dans certains cas, des prestations de l'année 2019 ont été payées en 2020.

Les principales rémunérations versées aux prestataires ont baissé (- 5 %) entre 2019 et 2020.

Les baisses successives entre 2018 et 2020 sur le tiers ORVADE se justifient par la fin du marché d'exploitation de l'usine de traitement des déchets et son remplacement par un contrat de DSP. Ce même élément explique la baisse globale de rémunération constatée entre 2019 et 2020.

A compter de septembre 2019, l'exploitation d'une 4^{ème} vegetri a été confiée à SOCCOIM.

Concernant les dépenses SETRAD, jusqu'en 2019 le détournement de DVD vers des exutoires autres que l'UTOM et l'enfouissement des DNV était à la charge d'Orléans Métropole. Depuis 2020, les charges afférentes à ces détournements et à l'enfouissement sont à la charge du délégataire de l'UTOM.

Collecti'sable a de nouveau obtenu le marché de traitement des balayures en 2020. VEOLIA était l'attributaire pour les années 2017 à 2019.

II. LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

Eco-organismes en contrat avec ORLEANS METROPOLE

Matériaux	Modalités de collecte	Eco-Organisme	Date de signature	Modalités
Emballages en plastique, en papier-carton, en aluminium, en acier, briques alimentaires	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO	04/06/2018	Financière
Verre	Collecte en apport volontaire			
Papiers	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO	07/06/2018	Financière
Mobilier	Revendeurs Déchetteries	Eco-Mobilier	02/05/2014	Mixte
Déchets dangereux	Déchetteries	Eco-DDS	09/2013	Mixte
Textiles	Apport volontaire	Eco-TLC	04/2020	Financière
DEEE	Revendeurs (1 pour 1) Déchetteries	OCAD3E / Ecologic / Recylum	01/01/2015	Mixte
Piles et accumulateurs	Revendeurs (1 pour 1) Déchetteries	Screlec	15/05/2019	Opérationnelle
Pneus	Déchetteries	Aliapur		Opérationnelle

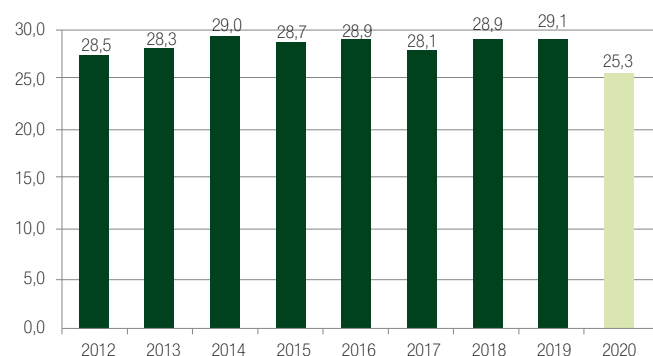
III. LES DEPENSES / RECETTES ET LE FINANCEMENT DU SERVICE

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2020 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

3.1. Les dépenses

Le budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

1. Section de fonctionnement



En 2020, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élevaient à 25,3 M€ (y compris les charges de personnel), soit une baisse de 13 % par rapport à 2019 (29,1 M€). Le cadre budgétaire avait prévu une évolution de +1,2% des dépenses de fonctionnement et +1% des frais de personnel.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Dépenses de traitement pour un montant de 9,4 M€ (12,2M€ en 2019)
- Dépenses de personnel pour un montant de 6,4 M€ (6,7 M€ en 2019)
- Dépenses de collecte pour un montant de 5,1 M€ (5,1 M€ en 2019)
- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 3,9 M€ (4,6 M€ en 2019)
- Autres dépenses pour un montant de 0,08 M€ (0,14 M€ en 2019)
- Dépenses de communication / prévention pour 0,11 M€ (0,06 M€ en 2019)

Les dépenses de collecte

Elles sont stables entre 2019 et 2020 à 5,1 M€.

Elles se composent des dépenses liées aux paiements aux prestataires de collecte pour un montant de 3,7 M€ (3,7 M€ en 2019) et au fonctionnement de la régie communautaire pour un montant de 1,3 M€ (hors dépenses de personnel).

Malgré la stabilité des dépenses globales de prestation, on constate une baisse des prestations porte à porte (-0,119 M€ et 3,1 M€) et de la collecte des déchets verts (-0,03 M€ et 0,2 M€) au profit de la collecte des encombrants (+0,163 M€ et 0,414 M€) avec le déploiement d'une collecte des encombrants à la demande sur une partie limitée de la Métropole.

Les dépenses liées aux déchetteries

Les charges du marché d'exploitation diminuent de 14 % (- 0,6 M€). Les dépenses d'exploitation des différents sites (déchettes et végétries) régressent de 0,7 M€(3,9€) en lien avec la crise sanitaire et la fermeture des sites ainsi qu'au report de l'ouverture de la 5e végétri. En contrepartie, la filière du réemploi progresse de 0,04 M€ pour atteindre 0,128 M€.

Les dépenses de traitement

Suite à la mise en place de la DSP au 1^{er}/11/2019, les charges de traitement à l'UTOM diminuent de 2,5 M€ (-1,8 M€ sur la filière incinération, -0,6 Me sur le tri et 0,05 M€ sur la TGAP). Le traitement des mâchefers est intégré à la DSP et contribue à la diminution des dépenses de traitement de 0,3 M€.

Quant aux déchets municipaux, leur charge augmente de 0,13 M€ et s'élève à 0,5 M€.

Les dépenses de personnel

Elles baissent de 4 % par rapport à 2019 (-0,300 M€).

Le nombre de titulaires est stable (+ 2 agents en 2020/2019). La masse salariale évolue de 1.3 % entre 2019 et 2020. Le recours aux saisonniers est légèrement supérieur à 2019 (+0,050 M€) alors que celui de l'intérim d'insertion est en baisse (-0,225 M€).

Lors de la crise sanitaire, la direction a bénéficié de l'appui d'agents internes à la Métropole et a donc moins sollicité les prestations externalisées d'intérim.

Les autres dépenses

Les autres dépenses représentent 1 % des dépenses de fonctionnement et correspondent principalement au reversement des recettes liées à la revente des déchets triés (reprises Citéo reversées à la Communauté des Terres du Val de Loire pour 0,06 M€) et aux dépenses de communication (0,11 M€).

2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2020 s'élèvent à 2,02 M€ (hors reports d'un montant de 6,04 M€), réparties comme suit :

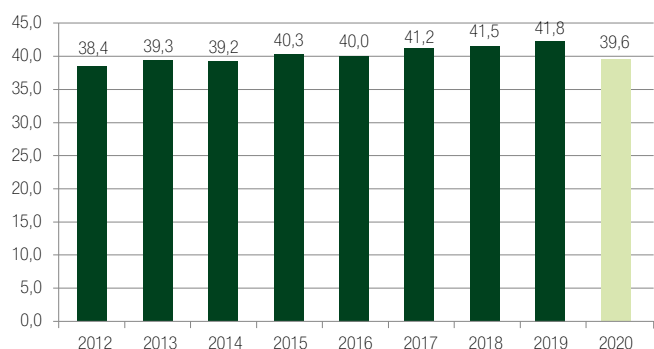
- des dépenses récurrentes (1,912 M€) et notamment :
 - travaux/équipements sur les déchetteries (0,120 M€) dont les études et travaux sur les végétries notamment le site de Saint Jean de Braye (0,073 M€),
 - l'acquisition de bacs roulants (0,331 M€),
 - le renouvellement de 2 bennes à déchets ménagers et 1 camion grue pour la collecte en apport volontaire (0,913 M€),
 - l'installation de points de collecte aériens et enterrés (0,056 M€),
 - l'entretien des véhicules (0,121 M€),
 - des travaux d'entretien et d'équipement des sites d'exploitation Nord et Sud (0,168 M€),
 - l'aménagement des points de collecte et points de regroupement (0,033 M€),
 - des travaux d'entretien de voirie à l'UTOM (0,022 M€),
 - l'acquisition de matériels informatiques (0,020 M€),
 - des travaux d'aménagement et d'équipement du centre de transfert des déchets de la rue Hatton (0,005 M€),
 - des travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes (0,022 M€),
 - l'acquisition de composteurs (0,026 M€)
 - l'acquisition et l'aménagement de véhicules légers (0,080 M€),
 - des équipements et aménagements pour le ré-emploi et la mise en place des ressourceries (0,010 M€)
- le projet de déchetterie nouvelle génération (0,111 M€)

Les reports d'investissement pour 6,04 M€ et se répartissent comme suit :

- 3,7 M€ pour le projet de nouvelle déchetterie,
- 0,672 M€ pour l'acquisition de bennes à déchets
- 0,568 M€ pour les déchetteries (0,422 M€ pour la végétri de Saint Jean de Braye)
- 0,472 M€ pour les équipements informatiques (0,416 M€ pour la mise en place du nouveau logiciel de télérelève des colonnes de collecte en apport volontaire)
- 0,216 M€ pour l'acquisition de bacs
- 0,152 M€ pour l'acquisition de colonnes d'apport volontaire

3.2. Les recettes

1. Section de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2012

En 2020, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 39,6 M€ et baissent de 2 M€ par rapport à 2019.

Suite à la mise en œuvre de la DSP, certaines recettes perçues directement par la Métropole en 2019 sont intégrées au contrat de DSP (facturation des coûts de traitement de l'UTOM aux utilisateurs extérieurs-syndicats de communes, entreprises, établissements de soins... recettes liées à la production et la revente d'électricité).

Les recettes se composent de la manière suivante :

- La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour un montant de 33,15 M€ (+ 0,74 M€ par rapport à 2019). L'augmentation s'explique par

l'augmentation des bases fiscales et le dynamisme foncier de l'agglomération.

- Les recettes liées au tri, pour un montant de 4,7 M€ (+0,79 M€ par rapport à 2019)
- Les redevances d'utilisation de l'UTOM par le délégataire pour 0,680 M€
- le produit de la redevance spéciale perçu pour la collecte et le traitement des déchets des établissements privés, publics et les établissements scolaires (0,494 M€ soit - 0,149 M€ par rapport à 2019) ; dans le cadre de la crise sanitaire et suite à la fermeture de nombreux établissements ou la diminution de la production de déchets entre le 14/03 et le 01/09/2020, les élus ont voté la non facturation du service pour cette période de 14 semaines
- du reversement par le délégataire de la taxe foncière de l'UTOM (0,321 M€ ; recette nouvelle) ; il s'agit du reversement par TRISALID de la taxe payée par la Métropole au titre de la propriété de l'UTOM
- de la facturation des professionnels en déchetteries (0,165 M€ soit - 0,091 M€ par rapport à 2019) ; la crise sanitaire a contraint à la fermeture partielle des déchetteries et les élus ont voté l'exonération partielle des apports du 15/03 au 31/05 ; ces mesures ont entraîné une perte de recettes

2. Section d'investissement

Aucune recette n'a été mandatée sur 2020 mais 0,525 M€ sont reportés sur 2021 dont 0,5 M€ de subvention sur le projet de nouvelle déchetterie au titre du FSIL.

3.3. Le financement du service

La réglementation prévoit qu'en France le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés puisse être assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

1) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le service public d'élimination des déchets assuré par Orléans Métropole est financé par la TEOM. Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé depuis 2005 à 8,73 % quelles que soient les communes.

Les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction sont exonérés de droit du paiement de cette taxe.

Les locaux professionnels situés dans une zone d'activité non desservie par le service public sont exonérés par application d'une délibération de septembre 2010.

Orléans Métropole n'exonère plus depuis 2011 les entreprises situées dans le périmètre géographique du service public même en l'absence d'utilisation de ce service.

2) La redevance spéciale

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à la redevance spéciale. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement 119 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire. Les tarifs 2020 se décomposent comme suit :

Tarifs de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés

	COÛT DE COLLECTE 2020	COÛT DE TRAITEMENT 2020
Pour un conteneur de 120 litres	2,65 €	2,03 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	2,24 €	4,04 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7,21 €	5,74 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	14,45 €	11,12 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	17,05 €	12,67 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,9 €	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,40 €	
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,36 €	

IV. COMPTABILITE ANALYTIQUE - LES COÛTS 2019

Orléans Métropole s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2003, a construit son propre modèle en 2004 puis intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice a été produite annuellement. La réflexion sur les coûts est affinée chaque année ce qui conduit à modifier les périmètres d'affectation des coûts. La reprise des années antérieures pour obtenir des matrices homogènes est impossible et il convient d'être prudent dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre.

Le travail sur la comptabilité analytique 2020 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2019.

1. Le coût complet en € HT

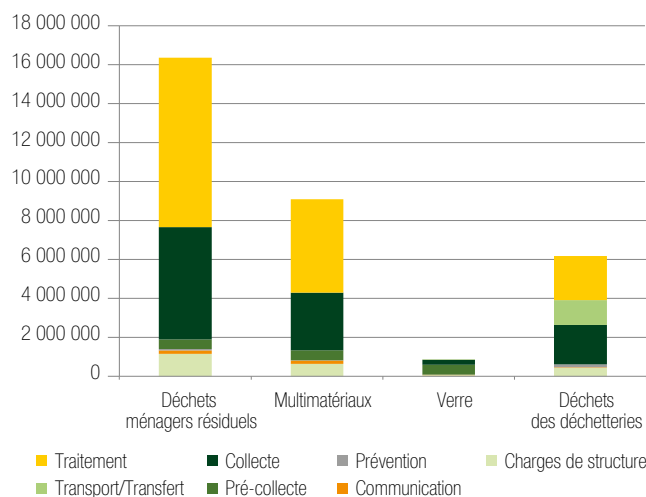
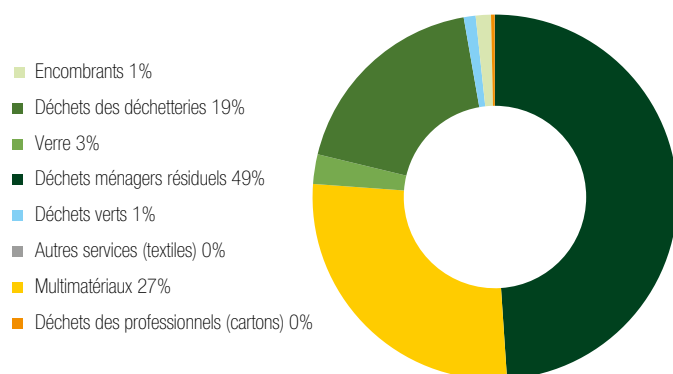
	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)	Total	%/total
Tonnages 2019	64 388	12 306	6 837	59 923 45 204 hors gravats	523	1 396	384	869	146 626	
% par rapport au tonnage total	43,9%	8,4%	4,7%	40,9%	0,4%	1,0%	0,3%	0,6%	100%	
Charges de structure	1 156 366	637 153	61 057	439 842	24 554	30 641	7 624	63	2 357 300	7,1%
Communication	171 197	171 196	21 400	21 400	8 560	21 399	4 280	4 280	423 712	1,3%
Prévention	74 070	11 142	6 190	154 315	659	1 264	348	786	248 774	0,74%
Pré-collecte	495 162	517 854	502 375		34 499	---	---	31	1 549 921	4,6%
Collecte	5 762 411	2 958 123	254 031	2 020 319	255 272	233 370	81 185	---	11 564 711	34,6%
Transport /Transfert	0	0	30 967	1 273 161	20 032	0	0	0	1 324 160	4,0%
Traitement	8 697 685	4 793 985	0	2 268 842	8 666	163 612	17 551	0	15 950 341	47,7%
Total	16 356 891	9 089 453	876 020	6 177 879	352 242	450 286	110 988	5 160	33 418 919	

Les charges de traitement sont en baisse pour les DMR (-3.5 %) et les déchetteries (-6.2 %) et en augmentation pour le flux Multimatériaux (+ 2%) suite à l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession relatif à l'incinération et au tri.

Les charges de collecte des DMR (+ 11%) mais surtout des Multimatériaux (+ 36 %) et Verre (+ 73%) sont en nette augmentation. L'augmentation est très significative pour les flux de déchets collectés en apport volontaire.

Ces évolutions s'expliquent notamment par une correction de l'affectation de la masse salariale entre le porte-à-porte et l'apport volontaire. Les charges de pré-collecte et notamment d'entretien-maintenance-nettoyage pesant sur l'apport volontaire sont en nette progression (+ 57 % pour le flux verre).

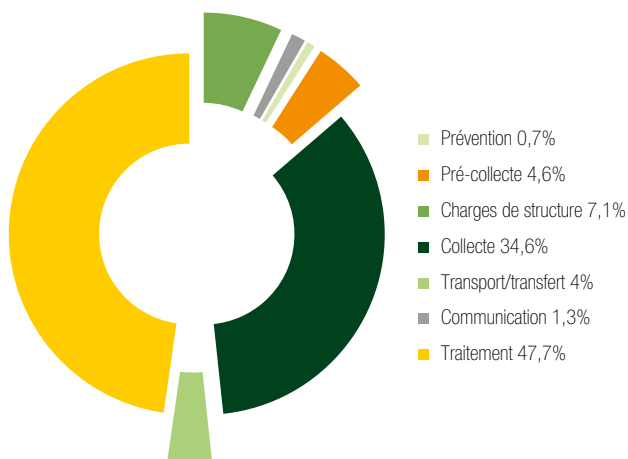
Répartition des coûts complets par flux de déchets



Le flux déchets ménagers résiduels représente 49 % des charges totales pour 44 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 18 % des charges pour 41 % des tonnages.

Sur le flux Dmr, la part traitement constitue 53 % des charges et la part collecte 35 % des charges. 26 % des charges totales sont liées au flux multimatériaux pour 8 % des tonnages.

Répartition globale des coûts complets par étape technique



Les coûts de traitement représentent près de 48 % des coûts. Ils représentent 53 % des coûts pour les flux DMR et multimatériaux et représentent 37 % pour le coût déchetteries.

Les charges fonctionnelles (Charges de structure et communication) sont peu élevées (8,3 % des coûts totaux). La prévention ne représente que 0,7 % des dépenses totales.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 57 % des charges. La part importante de colonnes enterrées et les charges liées à l'entretien et au nettoyage des points d'apport volontaire pèsent fortement sur cette étape technique.

2. Les coûts aidés

	Déchets ménagers résiduels	Multi-matériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)	Tous Flux	
Coût aidé € HT	2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658		377 552	275 721	23 602 809	
	2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	435	23 779 699	
	2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	23 920 996	
	2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630	391 932	244 186	24 169 901	
	2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487	516 338	285 244	24 676 831	
	2017	13 225 681	4 354 743	445 672	4 998 605	287 107	499 246	310 018	4 116	24 125 188
	2018	13 697 981	3 458 111	383 943	5 363 738	322 292	445 582	258 064	4 532	23 934 245
	2019	13 845 963	4 815 425	606 036	5 466 308	352 242	431 374	110 988	-23 515	25 604 821
Montant TVA 2019	883 263	547 343	25 295	539 254	12 049	36 226	10 372	177	2 053 979	
Coût aidé € TTC 2019	14 729 226	5 362 768	631 331	6 005 562	364 291	467 600	121 360	-23 338	27 658 800	
Coût aidé € TTC / Habitant	51,5	18,7	2,2	21,0	1,3	1,6	0,4	-0,1	96,6	
Coût aidé € TTC / T (hors gravats)	228,8	435,8	92,3	137,1	696,5	335,0	316,0	-26,9	205,0	

En rappel :

Coût complet = totalité des charges

Coût technique = coût complet - produits à caractère industriels (vente de matériaux, énergie...)

Coût partagé = coût technique - soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Eco Folio...)

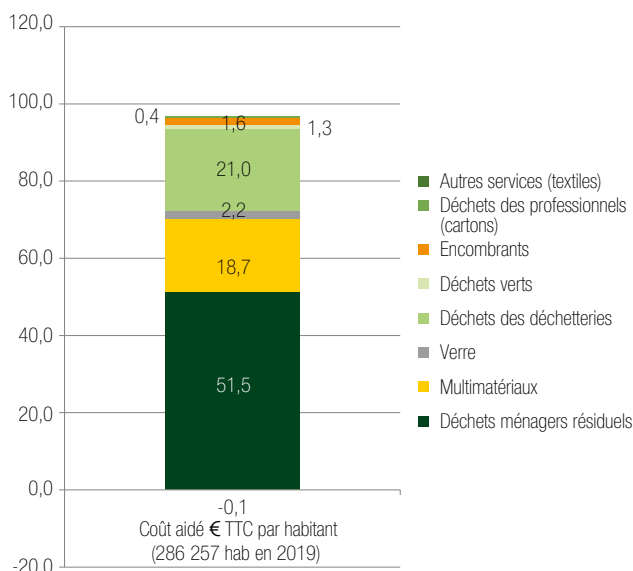
Coût aidé = coût partagé - aides reçues

Le coût aidé à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières à périmètre réduit (déchets verts, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

Les coûts à la tonne des flux Multimatériaux et verre en augmentation de 30% et 23 % reflètent l'augmentation des charges de pré-collecte et de collecte pour ces flux. D'autre part, la forte chute des cours de revente des matières triées en 2019 (- 383 000€ de recettes en 2019 par rapport à 2018) impacte les coûts aidés pour le flux multimatériaux (Impact sur le coût aidé de + 31 €/ tonne).

La composition du coût aidé en € TTC par habitant



Chiffres clés

96,6€ TTC/habitant (+4%/2018)
Coût aidé moyen tous flux confondus

GLOSSAIRE

Apports extérieurs ou déchets tiers

Dans le cadre de la concession UTOM, ce sont les déchets apportés par le délégataire en provenance d'autres collectivités. Ces déchets servent à optimiser le remplissage des fours pour l'UVE et de la chaîne de tri pour le centre de tri.

CET (centre d'enfouissement technique, ancienne appellation: décharge)
C'est le lieu de stockage ultime des déchets.

On distingue 3 types d'installations:

- Classe I: dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale
- Classe II: dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale
- Classe III: dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

CESU

Chèque Emploi Service Universel

Compostage

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

Compost

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

CTM

Centre Technique Municipal

DAS ou DASRI (Déchets d'activité de Soins à risques infectieux)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

Déchet

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon". Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers:

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

Déchet ménager résiduel (DMr)

Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

Déchets assimilés aux déchets ménagers (Dma)

Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux. La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi d 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

Déchets non valorisés

Déchets volumineux non valorisables: déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et qui ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

Déchet ultime

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

DAE (Déchets d'Activité Economique)

Ce sont des déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

DAV (Déchets à valoriser)

- Déchets incinérables des déchetteries : Ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés.
- Déchets valorisés des déchetteries (DVD) : Ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

DDS

Déchets diffus spécifiques. Il s'agit de déchet dangereux.

DEA

Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE ou D3E

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Economie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production de déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique "circulaire".

Gravats (ou inertes)

Catégorie de déchets ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction physique ou chimique, constituée de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

Gros de magasin

En référence à la norme EN 643 "Papiers cartons mêlés d'origine triés" : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

ISDND

Installation de stockage de déchets non dangereux (Voir CET)

JRM

Journaux, Revues, Magazines. (ou JPRM : Journaux, Papiers, Revues, Magazines)

Mâchefers

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

OMA

Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries)

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets précis.

Pré-collecte

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Ré-emploi

Redonner une seconde vie aux objets

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

Refus de compost

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses).

Refus de tri

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

REP

Responsabilité élargie des producteurs

Ressourcerie / recyclerie

Lieu où les objets retrouvent une seconde vie

Taux de diversion

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

Valorisation énergétique

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation.

Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière)
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière)

Valorisation matière

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Végé'tri

Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches

Rapport annuel 2020

sur le prix & la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets



INFOS QUALITÉ DÉCHETS
02 38 56 90 00
qualitedechets@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr

   #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE
